



Monde
Les Serbes
projetteraient
une offensive
militaire
page C1

Cyberpresse

Pour faire
son site Web
page B4

Économie
Les taux
hypothécaires
grimpent
page E1



Sortir
La grande
récré
page D3

Vision Montréal récidive

Le parti du maire Bourque tient un souper-bénéfice controversé

ANDRÉ NOËL

Le parti Équipe Bourque/Vision Montréal a organisé un souper pour se financer, hier soir, en vendant près de 450 billets à 500 \$ le couvert à des hommes d'affaires dont plusieurs n'ont pas le droit de voter à Montréal, ne résidant pas dans la métropole.

La plupart des convives interrogés par *La Presse* ont dit que c'était leur compagnie, et

pas eux-mêmes, qui avaient acheté le billet, ce qui viole la Loi sur élections et les référendums dans les municipalités et les règles du financement des partis politiques municipaux.

Il a été possible de voir un homme donner cinq billets de 100 \$ à l'organisateur de la soirée, Jean-Pierre Proulx. Le maximum permis en argent liquide est de 99 \$. Interrogé par un journaliste, M. Proulx a commencé par

dire qu'il avait récolté une dette personnelle.

Quelques minutes plus tard, il a révisé sa version et dit que, sur le coup, il avait pensé que c'était un chèque et qu'il l'avait pris sans y penser. « J'ai remis l'argent au donateur, a-t-il ajouté. Je connais la loi : on n'a pas le droit de recevoir un gros montant comme ça en argent liquide. »

Patrick Côté, directeur administratif des Habitations PMA, de Repentigny, a dit que

sa compagnie avait déboursé 4000 \$ pour huit couverts à la table 41 (il y avait 57 tables de huit couverts, dans la grande salle de l'hôtel Wyndham, au complexe Desjardins). Les Habitations PMA ont un important projet résidentiel dans l'est de Montréal.

« On fait beaucoup d'affaires avec la Ville de Montréal pour la construction

Voir **VISION** en A2

Céline, Shania, Alanis et les autres...

Les femmes étaient les grandes favorites de la 41^e cérémonie des Grammys et les chanteuses du Québec et du Canada font partie des gagnantes de la soirée. Ainsi, Céline Dion, qui a chanté avec Andrea Bocelli (notre photo), devant un auditoire potentiel de 1,5 milliard de personnes dans plus de 190 pays, a été une nouvelle fois couronnée pour la chanson *My Heart Will Go On*, qui a remporté quatre prix. Céline Dion a obtenu le Grammy de la meilleure interprétation féminine et du meilleur enregistrement de l'année; l'extrait du film *Titanic* a également remporté les Grammys de la chanson de l'année et de la meilleure chanson écrite pour un film. Alanis Morissette a quant à elle gagné les Grammys de la meilleure interprétation féminine de rock et de la meilleure chanson rock pour *Uninvited*, extrait de la trame de *City of Angels*. Enfin, Shania Twain a décroché les Grammys de la meilleure chanteuse et de la meilleure chanson country avec *You're Still the One*.
À lire en page D5

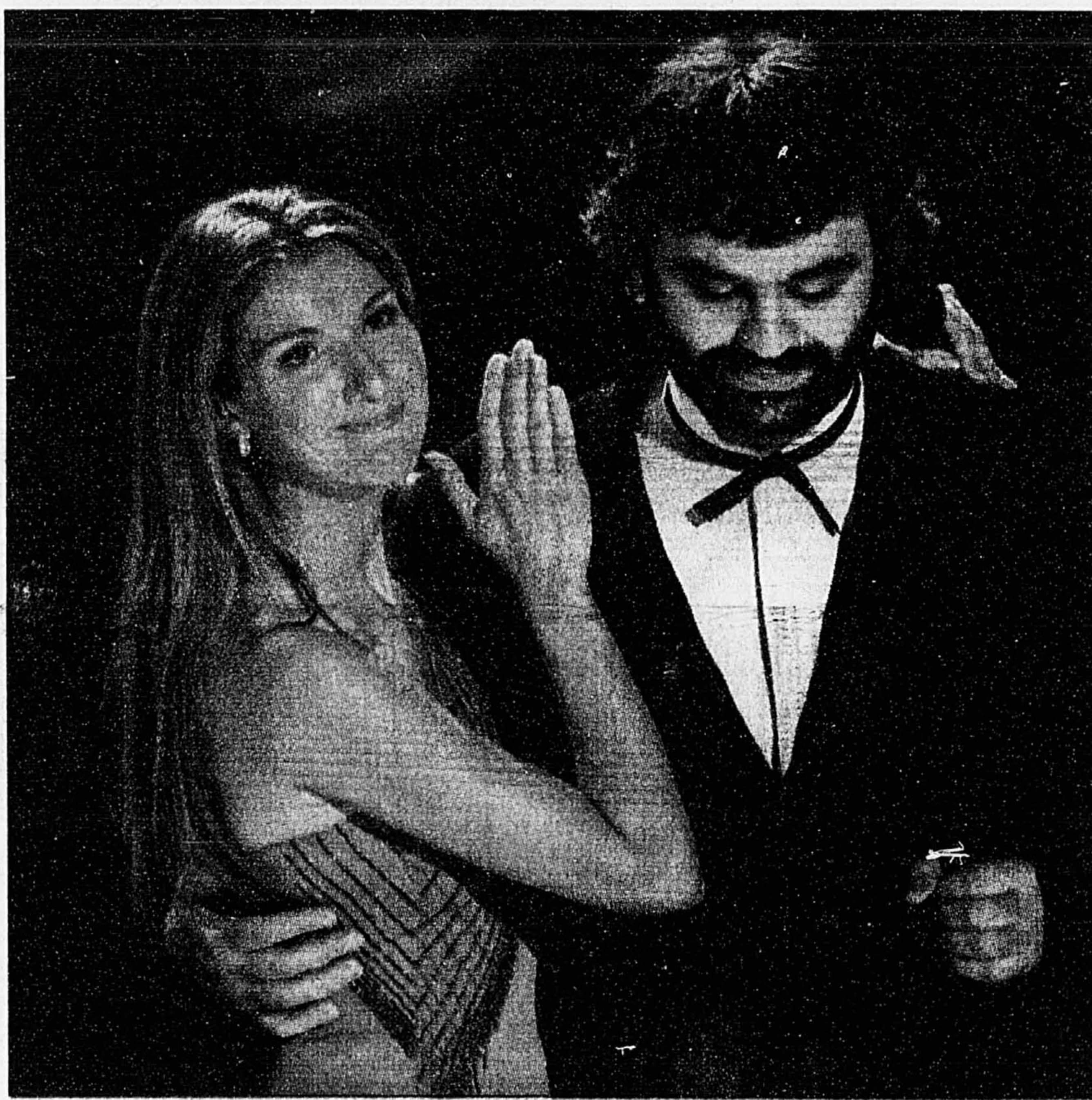


PHOTO AP



Pierre Foglia

Victoire totale

Dieu que j'étais content hier matin de lire mon journal. La une. Cette phrase : « Pour les citoyens du Val-Saint-François, la victoire est totale. » Je l'ai relue en mettant des majuscules.

POUR LES CITOYENS, LA VICTOIRE EST TOTALE.

Cela arrive si peu souvent. Des citoyens, tout petits. Contre l'État. Contre Hydro. Des machines si grosses que je suis souvent le premier, quand commencent ces histoires-là, à baisser les bras. À dire « c'est pas la peine », « on perd notre temps », « on n'a pas une chance sur 12 milliards ».

Dieu que je suis content ce matin d'avoir gagné, même si je ne le mérite pas. C'est émouvant, la démocratie. Pas l'idée de la démocratie, si tordue et retordue qu'on ne sait plus. Pas le discours, ces mots usés. La démocratie des citoyens sur le terrain.

Ne vous y trompez pas, ce n'est

Voir **VICTOIRE** en A2

Autre texte en page A3

«Du jamais vu», s'indigne Chevrette

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Pour le ministre responsable de la Réforme électorale, Guy Chevrette, les allégations de votes « achetés » au profit du candidat libéral dans Anjou sont du jamais vu depuis 25 ans. Aussi presse-t-il le Directeur général des élections de déclencher une enquête.

« C'est la première fois que je vois quelque chose d'aussi gros sortir depuis une vingtaine d'années minimum et même un quart de siècle », a-t-il lancé hier à propos de l'enquête de Radio-Canada. « C'est du bonbon pour la presse, mais c'est troublant pour un système démocratique. Ça mérite d'être fouillé très très sérieusement. »

Dans un communiqué diffusé en soirée hier, le chef libéral Jean Charest a pour sa part indiqué qu'il avait écrit au DGE pour lui demander lui aussi d'enquêter. « Il s'agit

d'allégations sérieuses sur des actions qui sont considérées totalement inacceptables par notre formation politique », écrit M. Charest, qui promet la collaboration des instances de son parti.

Le chef du PLQ n'en a pas moins tenu à réitérer « son entière confiance » dans le député libéral d'Anjou, Jean-Sébastien Lamoureux, « qui a déclaré sans équivoque n'avoir eu aucune connaissance des allégations contenues dans les reportages ».

Si une enquête du DGE met à jour des brèches dans la loi électorale, le ministre Chevrette promet d'agir « dans les plus brefs délais » pour les colmater. Il est cependant demeuré vague quant aux conséquences éventuelles d'une telle enquête sur l'élection du 30 novembre dans Anjou.

« Il y a déjà eu des annulations d'élection au Québec, mais il s'agit

Voir **«DU»** en A2

Fraude électorale dans Anjou: Bélanger réclame une enquête

ISABELLE HACHEY

L'ancien ministre Pierre Bélanger réclame une enquête du Directeur général des élections du Québec (DGE) afin de faire toute la lumière sur le réseau d'embauche d'électeurs illégaux qui aurait été mis en place lors de la dernière campagne électorale provinciale dans le comté d'Anjou.

À Québec, le ministre responsable de la Réforme électorale, Guy Chevrette, s'est également montré préoccupé par l'affaire, hier, en soulignant que cette histoire méritait d'être fouillée « très sérieusement » par le DGE. Ce dernier « étudie » actuellement le dossier afin de déterminer s'il peut instituer une enquête sur cette fraude électorale alléguée.

De son côté, le député libéral d'Anjou, Jean-Sébastien Lamoureux — fils du président du Parti libéral du Québec, Jacques Lamoureux — affirme qu'il n'a rien à se reprocher et qu'il collaborera

entièrement à une éventuelle enquête.

« La confiance de la population envers un système démocratique est extrêmement fragile. Et si une telle manoeuvre frauduleuse est possible, je crois que cela ferait un tort très grave à la crédibilité de notre système électoral au Québec », a dit M. Bélanger hier, en conférence de presse.

L'ancien ministre de la Sécurité publique réagissait à un reportage diffusé mardi soir à la télévision de Radio-Canada, dans lequel trois personnes affirment avoir été payées pour voter illégalement dans la circonscription d'Anjou, dans l'île de Montréal, le 30 novembre.

Selon ces témoignages anonymes, une soixantaine de personnes auraient été réunies au Château Princesse, à Saint-Léonard, où un organisateur, Alberto Berardinucci, leur aurait demandé de

Voir **FRAUDE** en A2



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse ©

L'ex-ministre péquiste et député d'Anjou, Pierre Bélanger, défait lors du scrutin général du 30 novembre.

310
JOURS
AVANT
L'AN 2000

INDEX

Petites annonces
- index C3
- immobilier C3, C4
- marchandises C4
- emplois C5
- automobile C5, C6

- affaires E2
- arts et spectacles D5 à D14
- horaire spectacles D8
- horaire télévision D10
- télévision D6

Bandes dessinées C4
Bridges C6
Décès D16, D17
Économie E1 à E12
Éditorial B2
Êtes-vous observateur C3

Feuilleton C7
Horoscope C5
Laval A16
Le monde C1, C8
Loteries A2, A8
Mois croisés C6, S10

Mot mystère C7
Opinions B3
Politique B1, B6 à B12
Rive-Sud A15
Tablet Sports
- Réjean Tremblay S5

ÉDITORIAL

Au moins un déclin
- Pierre Gravel
page B2

MÉTÉO

Ciel variable
Max. -3, min. -11
Cahier Sports,
page 16



Suites de la une

Vision Montréal récidive

VISION / Suite de la page A1

résidentielle, a dit M. Côté. Les gens qui s'occupent de nous, c'est Saulie Zajdel et Ivon Le Duc (membres du comité exécutif). Ils nous donnent un coup de main. Quand on nous demande de venir soutenir leur parti, on n'a pas le choix ! »

Jacques Gosselin, de la firme Legault Touchette, de Saint-Pierre, a dit que sa société avait acheté quatre ou cinq couverts (pour 2000 \$ ou 2500 \$). Legault Touchette a des installations dans la décharge municipale et d'importants contrats de déneigement.

Lorsque le journaliste lui a demandé si les contributions étaient déductibles d'impôt, M. Gosselin, directeur des finances chez Legault Touchette, a répondu : « Pas pour les compagnies. »

Michel Paquin, président de Construction

Lavalco, une compagnie installée à Laval, a dit qu'il représentait aussi la firme Rebutis Solides canadiens, qui fait le tri des déchets recyclables dans la décharge municipale. Il a dit que sa compagnie avait acheté deux billets. « Au départ, ce n'est pas moi qui devais venir », a-t-il dit.

La Presse a surpris une conversation entre David Owen, de Altima Construction, de Saint-Laurent, et le maire Pierre Bourque. Altima Construction a un projet de 13 millions de dollars au marché Atwater et un autre projet avenue Monkland. « Dans deux semaines, j'appelle votre secrétaire ! » a dit M. Owen.

David Scalia, du groupe Scalia Construction, de Laval, a dit qu'une autre personne avait acheté son billet. Il ne pouvait pas dire qui.

Selon la loi, les compagnies n'ont pas le

droit de faire des dons aux partis politiques municipaux. Seuls les électeurs d'une municipalité peuvent contribuer aux partis de leur municipalité. Les contributions sont limitées à 750 \$ par année.

Pierre Lapointe, président d'Équipe Bourque/Vision Montréal, a affirmé que le souper-bénéfice d'hier soir respectait la loi. « Pour chaque couvert, il y a une contribution par un Montréalais, a-t-il dit. Tous les chèques reçus proviennent de Montréalais. »

M. Lapointe a été incapable de montrer des chèques et n'a pu commenter les affirmations des hommes d'affaires présents, selon lesquels c'est leur compagnie qui a déboursé l'argent.

« Ici, nous avons de fidèles collaborateurs, a-t-il ajouté. Il y a beaucoup d'hommes d'affaires qui veulent être dans un cercle d'affaires. Mais je peux vous assurer que ce n'est pas une question de faveurs. »

Le maire Bourque était à la table d'honneur. Le président du comité exécutif, Jean Fortier, et les conseillers du parti étaient aussi présents. M. Lapointe a dit que c'était là la première activité de financement de l'année.

L'attaché de presse du parti, Robert Dolbec, a nié que cette activité pouvait être entachée d'illégalités. Il a demandé à plusieurs reprises au journaliste de La Presse de quitter les lieux. Les médias n'étaient pas invités.

Pendant son premier mandat, Vision Montréal a fait l'objet d'enquêtes du Directeur général des élections. Le parti a été reconnu coupable de plus de 200 chefs d'accusation pour financement illégal. Le maire Bourque avait par la suite affirmé que c'était là des erreurs de jeunesse, dues à l'ignorance de la loi.

Victoire totale

VICTOIRE / Suite de la page A1

pas une histoire de pylônes dans un champ. C'est l'histoire de gens qui, en refusant de démissionner, ont redonné du ressort et de la vigueur à la démocratie.

Des gens. Des francophones. Des anglophones. Des indépendantistes. Des fédéralistes. Des fermiers. Des importés de la ville. Des profs à la retraite. Des ouvriers de la Brown Shoes de Richmond. Des mères de famille. Des intellectuels. Un scénariste. Un designer industriel. Un avocat juif. Un abrégé de la société québécoise.

Tout a commencé deux semaines après le verglas. Les gens du Val-Saint-François ont d'abord été inquiétés par une rumeur colportée par l'inséminateur du canton en visite chez les Nelson : « J'ai entendu dire que la nouvelle ligne allait passer par chez vous ? »

Quelle ligne ?

Les Nelson ont questionné les voisins. La rumeur a remonté la vallée, les maires des villages ont interrogé la MRC qui s'est renseignée et qui a finalement convié les citoyens du canton à une soirée d'information. Le 23 avril, ils étaient 350 dans une ancienne école de Richmond. Des consultants en aménagement de territoire, plus ou moins télé-guidés par Hydro, étaient venus leur faire la leçon. Mais plus les consultants expliquaient, moins c'était clair, sauf une chose : ils mentaient. Plus ils invoquaient l'urgence de la situation, plus il apparaissait qu'elle n'était qu'un prétexte pour bulldozer tout le monde.

Il y a eu un moment très important dans cette soirée du 23 avril : quand les consultants ont finalement tracé la ligne sur la carte topographique de la région. And the winner is... Normalement les épargnés auraient dû pousser un soupir de soulagement, les malchanceux se seraient retrouvés isolés, et la grosse machine les aurait écrasés un par un dans l'indifférence générale. Mais ça ne s'est pas passé comme ça. Ce soir-là, l'irritation des citoyens a tourné en colère. Et leur indignation en solidarité.

Leur première manifestation s'est tenue une semaine plus tard à Sherbrooke où le ministre Guy Chevrette était de passage. La résistance s'est organisée en assemblées de cuisine. Et elle s'est financée en fêtes champêtres, en ventes-débaras, en bingo « de la vache ». Savez-vous ce qu'est un bingo de la vache ? C'est une vache dans un pré. On gage où elle va chier.

Le détail n'est pas que pittoresque. Il renseigne sur les moyens dont disposaient ces

gens-là pour affronter Hydro. C'est pas les Cris avec leurs pages de pub dans le New York Times. C'est pas Greenpeace. De simples citoyens. Ils avaient contre eux Hydro, ses avocats, ses milliards. Ils avaient contre eux l'État, le pouvoir. Ils avaient contre eux l'UPA qui couche avec Hydro pour peu qu'elle éloigne ses pylônes des porcheries. Ils sont allés à la guerre en organisant des bingos de la vache. Savez combien ils ont ramassé avec leurs trucs champêtres ? Quatorze mille dollars. Ils sont allés à la guerre contre Hydro et ses milliards avec des sous noirs.

Et ils ont gagné.

Ils ont eu de l'aide, c'est vrai. Celle, inattendue, inespérée d'informateurs anonymes de l'intérieur même d'Hydro. Grâce à ces fuites, les gens du Val-Saint-François ont notamment sorti qu'Hydro avait triché en calculant la charge de glace sur les fils, un mensonge qui sera repris et officialisé par la commission Nicolet.

Ils ont eu de l'aide des médias qui, subjugués par leur énergie, (et la qualité de leurs informations), se sont lassés moins vite que d'habitude.

Ils ont eu l'aide du Canadian Environmental Defense Fund qui intervenait pour la première fois au Québec, une campagne de financement de 25 000 \$.

Ils ont eu la chance de tomber sur un avocat qui est devenu leur ami, l'environnementaliste Franklin Gertler. Pour vous dire qu'il y croyait, il a été de tous les bingos de la vache avec sa femme et son fils.

Il ont eu l'aide, enfin, capitale, de la juge Jeannine Rousseau qui a eu le courage de dire non à Hydro, non à l'État, non aux décrets qui contournent les lois. Le courage de n'avoir pas cédé devant le fait accompli. Le courage de n'avoir pas tenu l'irréparable pour irrévocable, comme tant d'autres l'eussent fait parce que... parce que c'était le plus simple, la pente naturelle.

Mais maintenant, demanderez-vous ?

Ce n'est pas une bonne question. Les pylônes sont plantés, il serait étonnant qu'ils servent à faire du bungee. Il serait étonnant qu'on ordonne de les démonter. Le courant va bien finir par passer. Peut-être reverra-t-on à la hausse le dédommagement des victimes de ce désolant gâchis, mais ce n'est même pas certain.

Le courant va finir par passer, c'est sûr. Cela ne changera rien à la victoire totale des citoyens du Val-Saint-François qui ont fait reculer le pouvoir. Qui nous disent qu'il ne faut jamais démissionner.

FRAUDE / Suite de la page A1

mémoriser les noms, âges et adresses de citoyens d'Anjou et d'aller voter sous ces fausses identités. Un dénommé Tony aurait ainsi voté jusqu'à 23 fois en faveur de Jean-Sébastien Lamoureux, empochant chaque fois 10 \$.

Hier soir, M. Berardinucci — qui aurait été mêlé à l'organisation de plusieurs élections municipales, dont celle de Pierre Bourque à Montréal — a nié être à l'origine de cette fraude, sur les ondes de Radio-Canada. Mais il a reconnu avoir participé à la campagne de M. Lamoureux.

Ce dernier affirme n'avoir « jamais entendu parler » de fraude dans son entourage politique. « Ce n'est pas une situation agréable dans laquelle je me retrouve aujourd'hui. Mais quand je me regarde le soir dans le miroir, je sais pertinemment que j'ai agi avec toute l'honnêteté et toute la bonne foi du monde. » Le jeune député de 24 ans ajoute qu'il a l'intention de « collaborer pleinement » à l'enquête du DGE « pour que la lumière soit faite dans ce dossier-là ».

M. Bélanger a perdu l'élection dans Anjou par seulement 143 voix au profit de son adversaire libéral. Se disant victime de fraude électorale, il a malgré tout renoncé à contester l'élection en Cour du Québec. La loi élec-

torale québécoise lui donnait jusqu'au 25 janvier pour le faire, mais le fardeau de la preuve s'est révélé trop lourd à rassembler dans un délai aussi court.

Père d'un petit garçon de deux jours à peine, M. Bélanger a dit hier qu'il n'avait pas l'intention de retourner en politique, peu importe le résultat d'une éventuelle enquête du DGE. « Pour Pierre Bélanger, la politique, c'est fini, a-t-il tranché hier. La page est tournée. »

C'est donc l'association péquiste d'Anjou qui déposera ce matin une plainte officielle au DGE — accompagnée d'une quarantaine de cas « vérifiés » de fraudes. Les péquistes d'Anjou mènent une « enquête maison » dans leur comté depuis environ deux mois et affirment qu'ils ont encore 200 cas douteux à vérifier.

Même s'il décide de faire enquête, le DGE n'a pas le pouvoir d'annuler l'élection dans le comté d'Anjou. Il ne peut qu'imposer des amendes variant de 500 \$ à 2000 \$ aux fraudeurs, qui perdront toutefois leur droit de vote et celui de participer à toute élection pendant cinq ans.

Pour M. Bélanger, la loi électorale est une véritable « passoire », et il a réclamé hier une carte d'électeur pour les Québécois. « C'est plus facile de voter deux fois au Québec que de louer une cassette dans un club vidéo ! »

«Du jamais vu», s'indigne Chevrette

«DU» / Suite de la page A1

de faire la preuve qu'un candidat est mêlé de près ou de loin à un événement », a-t-il expliqué, précisant qu'il ne présumait pas de l'implication du député Lamoureux. « Je ne sais pas ce qu'il y a dans la preuve, mais je veux le savoir. »

M. Chevrette a souligné que son projet de loi sur l'identification de l'électeur, qui sera le premier déposé après la rentrée parlementaire du 2 mars, aurait rendu les choses plus difficiles à un des témoins anonymes cités par Radio-Canada, qui affirme avoir voté entre 18 et 23 fois pour M. Lamoureux.

« Il aurait eu besoin de prêter serment à plusieurs reprises, lance Guy Chevrette. S'il n'avait pas eu de carte, il aurait été obligé d'avoir quelqu'un avec une carte. »

Ce projet de loi, auquel le ministre avait renoncé l'automne dernier devant l'opposition des libéraux, portera le numéro 1 et obligera l'électeur à présenter un des trois moyens d'identification suivants : la carte

d'assurance-maladie, le permis de conduire avec photo ou le passeport canadien.

Un « train d'autres mesures » sera proposé dans un deuxième projet de loi « pour rendre de plus en plus rigoureux notre système électoral », dit-il. Il traitera notamment de la révision de la liste électorale permanente.

Le président du caucus libéral, Jacques Chagnon, qui est responsable du dossier de la réforme électorale au PLQ, a indiqué hier qu'il était maintenant prêt à discuter de l'identification de l'électeur. Il a rappelé que son parti s'était opposé au projet de M. Chevrette l'automne dernier en raison de la proximité des élections et des changements importants qu'il aurait fallu implanter en trop peu de temps. M. Chagnon s'est dit « estomaqué » par les révélations de Radio-Canada puisqu'il a personnellement épaulé M. Lamoureux pendant la campagne électorale. « J'y suis peut-être allé une dizaine de fois minimum. Jamais je n'ai vu l'ombre de la queue du commencement d'un problème de ce type dans ce comté. »

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272

Abonnement : (514) 285-6911

Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039

Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30

Samedi de 7 h à midi

Dimanche de 7 h à 11 h

Rédaction : (514) 285-7070

Promotion : (514) 285-7100

Les petites annonces : (514) 285-7111

Télécopieur : (514) 848-6287

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : (514) 285-6816

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces

Détailants : (514) 285-6931

National, TéléPlus : (514) 285-7306

Carrières et professions,

Nominations : (514) 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : (514) 285-6892

Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par : La Presse, Ltée,

7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.

http://lapresse.infnit.net

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -

Contrat de vente numéro 0531650

Port de retour garanti. (USPS003692)

Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTÉRIES

La quotidienne

à trois chiffres : 4-5-8

à quatre chiffres : 4-5-8-0

6/49 : 2-17-19-20-26-41 compl. 11

extra : 005056

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, Héma-Québec attend les

donneurs aux endroits suivants :

■ à Saint-Laurent : Collège Vanier, cafétéria

Jake's, 821, boul. Sainte-Croix, de 12 h à

19 h. Objectif : 100 donneurs ;

■ à Montréal : Institut Teccart, grande

cafétéria, 3030, rue Hochelaga Est, de 9 h 30

à 15 h 30. Objectif : 100 donneurs ;

■ à Sherbrooke : Cégep de Sherbrooke,

CAP, local 33177, 355, rue Parc, de 10 h à

16 h 30. Objectif : 275 donneurs ;

■ à Saint-Laurent : organisée par le Rotary

Club Saint-Laurent/Mont-Royal, Place Vertu

(gazebo central), 3131, boul. Côte-Vertu, de

14 h 30 à 20 h 30. Objectif : 100 donneurs ;

■ à Kahnawake : Kahnawake Shakotia

Takehnhas, Services communautaires, Case

postale 1440, de 13 h 30 à 19 h 30. Objectif :

100 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Murs de glace

■ L'escalade de glace a de quoi donner des sueurs froides! Mais ça n'a pas empêché plus de 150 grimpeurs de se mesurer aux cascades figées de la rivière Jacques-Cartier, lors du Festiglace The North Face, tenu à Pont-Rouge la fin de semaine dernière. Simon Kretz, du magazine Géo Plein Air, est allé rencontrer les glaciéristes de chez nous et d'ailleurs, et vous trace un portrait de ce sport en effervescence. À lire demain, dans la rubrique Week-end sport! du cahier Sports.

QUESTION DU JOUR

La Presse
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour.
Pour faire connaître votre opinion, composez le
(514) 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Ottawa a-t-il raison de répliquer à la campagne publicitaire de Québec contre le budget Martin?

Êtes-vous d'accord avec le jugement de la Cour supérieure qui ordonne à Hydro-Québec de cesser les travaux de la ligne Hertel-Des Cantons
À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 55 %
Non: 45 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.



1 877 OSMI-AIDE

1 8 7 7 6 7 6 - 2 4 3 3

Orchestre Symphonique de Montréal

260, boul. De Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H2X 1Y9 • Tél.: (514) 842-9951 • Téléc.: (514) 842-0728 • Internet: www.osm.ca • Courrier électronique: general@osm.ca

Par téléphone, par la poste ou par télécopieur, l'OSM acceptera vos dons avec une infinie reconnaissance. Les chèques et les cartes de crédit sont acceptés. Les dons sont déductibles d'impôt. Numéro d'enregistrement: -0156893-22

OSMI
ORCHESTRE
SYMPHONIQUE
DE MONTRÉAL
CHANGING CULTURE

L'OSM
ne peut jouer
sans vous...

P04250202

Actualités



PHOTO PIERRE CÔTE, La Presse

Violent incendie dans la Petite-Patrie

Un violent incendie a complètement rasé un immeuble vacant de deux étages, situé au 6381, rue Alma, près de la rue Beaubien, dans le quartier Petite-Patrie. Les flammes ont pris naissance hier, vers 12 h 45, et les pompiers ont dû sonner une quatrième alerte pour obtenir des renforts. Au total, une centaine de pompiers ont combattu les flammes jusqu'à 15 h. Personne n'a été blessé, mais de nombreux voisins ont dû être évacués en raison du danger de propagation. La cause de l'incendie n'était pas connue hier soir.

Hertel-Des Cantons: appel ou loi spéciale? Québec sous tension

MARTIN PELCHAT et DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Pendant que Lucien Bouchard et ses ministres étudient les options qui s'offrent à eux au lendemain du jugement invalidant les décrets de la ligne à haute tension Hertel-Des Cantons, le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, continue d'affirmer qu'il y avait urgence d'agir lorsque le gouvernement a adopté ces décrets, après la crise du verglas.

Le jugement a causé une certaine commotion, mardi, au conseil des ministres. Lucien Bouchard suit d'ailleurs le dossier de très près. Le gouvernement et Hydro-Québec font maintenant face à un « problème majeur », reconnaît Jacques Brassard.

Les ministres ont abordé la question en conseil hier sans trancher parmi les options, qui vont de l'appel du jugement à l'adoption d'une loi spéciale qui permettrait la reprise des travaux en Montérégie, stoppés par une injonction émise par la juge Jeannine Rousseau, de la Cour supérieure. Le jugement empêche aussi la poursuite de certains travaux en Outaouais.

Si le gouvernement opte pour l'appel, il demandera probablement au tribunal de traiter la cause rapidement, surtout si l'injonction continue de s'appliquer pendant l'appel, note le ministre. Le gouvernement n'a pas encore évalué tous les impacts du jugement, ajoute M. Brassard, selon qui le plan stratégique d'Hydro-Québec 1998-2002, adopté par décret en janvier 1998, n'est pas mis en cause en entier. Il ajoute que les exportations vers les États-Unis ne sont pas touchées non plus.

Si l'option d'une loi spéciale visant à valider rétroactivement les travaux apparaît plus difficile à justifier politiquement, le gouvernement ne l'écarte pas, comme l'a indiqué hier la ministre de la Justice, Linda Goupil. Ainsi, on a bien noté que la juge Rousseau ouvre elle-même cette porte en soulignant dans son jugement que le gouvernement aurait pu régler toutes les embûches par ce moyen, qui aurait

toutefois impliqué le rappel de l'Assemblée nationale et un débat.

Dans les différents ministères concernés par ce jugement, on a déjà pu pointer quelques motifs d'appel. Des décrets de « réparation » pourraient en outre régler certains des problèmes soulevés par le jugement.

Mais selon un spécialiste en droit administratif de l'Université Laval, M^e Denis Lemieux, auteur d'un ouvrage sur le contrôle judiciaire de l'action gouvernementale, le gouvernement Bouchard a « tourné les coins ronds » l'an dernier en adoptant les décrets invalidés mardi. « L'urgence est une notion objective et on ne peut pas l'extensionner à l'infini, poursuit M^e Lemieux. Il y a quand même un contrôle judiciaire de l'urgence pour éviter l'arbitraire, qu'on baptise n'importe quel projet de mesure d'urgence et qu'on fasse perdre aux gens le droit d'être consultés, le droit aussi à l'information. »

M^e Lemieux croit que le gouvernement préférera en appeler plutôt que d'adopter une loi rétroactive pour contrer l'effet du jugement, ce qui n'est pas « très élégant », note-t-il. Québec pourrait alors demander à la cour de suspendre l'application du jugement en attendant le résultat de l'appel, ce qui permettrait à Hydro de poursuivre ses travaux de 300 millions en Montérégie. Une telle requête demande toutefois que le gouvernement fasse préalablement la démonstration de l'apparence de droit en appel, du préjudice « irréparable » du fait de l'arrêt des travaux et enfin de l'intérêt public.

L'EXPRESS DU MATIN



Adolescente disparue

La police de la CUM est à la recherche de Mounia Bouhadad, 16 ans, disparue de son domicile depuis le 16 février. Mesurant 1m70 et pesant 49 kg, elle a les cheveux châtain et les yeux pers. Au moment de sa disparition, elle portait un manteau jaune et un jeans bleu. Toute information à son sujet peut être transmise à l'enquêteur Normand Jutras au 280-3850.

Comparution à la suite d'une saisie de cannabis

Deux hommes comparaitront aujourd'hui au palais de justice de Saint-Jérôme pour répondre à des accusations de possession et de trafic, à la suite de la saisie de près de 2000 plants de cannabis, à Terrebonne. Une première plantation a été découverte vers 10 h 45 hier au domicile d'un homme de 46 ans, au 4830, chemin Martin, où pas moins de 800 plants et de l'équipement ont été saisis. Puis les policiers de la section de lutte contre le crime organisé de la région nord de la SQ et des policiers municipaux de Terrebonne se sont rendu compte que l'homme qui, à leur arrivée, aidait son camarade âgé de 39 ans, habitait le 4840 de la même rue. En entrant dans cet endroit, ils sont tombés sur 1000 boutures et 250 plants. De plus, aux Mille-Îles, dans un garage, les policiers de la MRC des Pays-d'en-Haut ont arrêté un homme en possession de 600 plants. Il comparaitra lui aussi aujourd'hui à Saint-Jérôme.

Menace de suicide

Une femme dépressive a tenu les policiers de la CUM en alerte pendant près de deux heures, vers 8 h hier, dans un immeuble à logements situé à l'angle des rues Harrigan et Cordner, à LaSalle. La femme de 35 ans, qui s'était barricadée dans son logement et qui menaçait de se suicider, a finalement été maîtrisée vers 10 h 20, puis transportée à l'hôpital par des techniciens d'Urgences Santé.

Stationnements incitatifs

Les comptages effectués en février dans les sept stationnements incitatifs gratuits de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) sur la Rive-Sud démontrent que 2141 automobilistes par jour en moyenne pendant le mois de février utilisent ces stationnements. Plus de 2000 voitures restent donc sur la Rive-Sud, réduisant ainsi l'importance des bouchons et allégeant la circulation sur les ponts et au centre-ville. Environ 2800 personnes par jour utilisent le transport en commun à partir de ces sept stationnements pour se rendre au centre-ville. Ce nombre inclut les automobilistes et leurs passagers, ainsi que les personnes déposées par les automobilistes aux stationnements pour qu'elles prennent les autobus express vers le centre-ville de Montréal.

Équipement de pointe au CHR de Lanaudière

Le gouvernement québécois vient d'allouer une somme de deux millions pour doter le centre hospitalier régional de Lanaudière (CHRDL) d'un appareil de résonance magnétique. Il s'agit d'un appareil de haute technologie permettant des diagnostics plus précis, ce qui contribuera à diminuer les listes d'attente en chirurgie et celles en lien avec les services diagnostiques et thérapeutiques. Plusieurs mécanismes et accords permettant de faciliter le dépannage et le recrutement de médecins dans la région ont été conclus, a aussi fait savoir hier le ministre délégué à la Santé et député de Berthier, Gilles Baril. Des médecins de l'extérieur de la région sont maintenant disponibles pour des services de garde sur place aux soins intensifs du CHRDL. Un accord de principe a permis d'ajuster la rémunération des psychiatres regroupés en équipe intrarégionale permettant ainsi au centre hospitalier Le Gardeur de recruter des psychiatres additionnels.

Peu de bonnes notes aux vendeurs d'autos neuves

Dans son numéro de mars, Protégez-vous présente les résultats d'une enquête de l'Association pour la protection des automobilistes (APA) sur les pratiques de vente des concessionnaires. L'APA, qui a évalué la performance des vendeurs d'autos neuves de cinq grandes villes canadiennes, n'a accordé une bonne note qu'à six des 17 concessionnaires de Montréal et de Québec qu'elle a visités. Les principaux motifs d'échec? Les déclarations mensongères ou douteuses des vendeurs ou encore la non-disponibilité du véhicule au prix annoncé dans les quotidiens. Dans l'ensemble, les vendeurs québécois s'en sont mieux tirés que leurs homologues de Toronto, de Calgary et de Vancouver. Cependant, les recherches de l'APA concluent que les performances des Québécois laissent place à l'amélioration: ils exercent encore trop souvent une pression induite sur les clients et ne répondent pas à toutes leurs questions.



LE PRINTEMPS LAUDER

Avec tout achat de 26 \$ et plus de produits Estée Lauder, recevez 7 articles en cadeau: rouge à lèvres All Day; fard à joues Blush All Day; crayon définition des yeux; poudre compacte translucide Lucidity; ombres à paupières 2 dans 1, formule liquide/sèche; More than Mascara; ensemble de pinceaux à maquillage.

Une prime par personne, jusqu'au 7 mars 1999 ou jusqu'à épuisement des stocks.



La douceur Resilience Lift

Cette crème donne un éclat immédiat, égalise le teint, tonifie la peau, réduit l'apparence des rides et ridules.

Crème 30 ml: 55 \$. Crème ou lotion 50 ml: 84 \$.

ESTÉE LAUDER

Printemps 1999

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537

CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537

PLACE STE-FOY (418) 652-4537

AILES
LES AILES DE LA MODE

Trois Kurdes encore en prison

La police saisit le matériel vidéo dans les stations de télé

YVES BOISVERT

Estimant que les actes de violence de la manifestation de vendredi étaient planifiés et non le fruit d'un dérapage de dernière minute, la juge Rolande Matte a ordonné que trois des quatre Kurdes accusés demeurent détenus en attendant leur procès.

Il s'agit d'Aydin Camkiram, 33 ans, de Charlesbourg, Cihan Kirac, 27 ans, et Yusuf Gulcicek, 29 ans, tous deux de Joliette. Ils sont accusés de participation à une émeute, complot, possession d'arme et possession d'une substance explosive.

Un quatrième accusé, Cenzig Yanar, 22 ans, de Montréal, a été libéré contre une caution de 2000 \$, l'engagement de demeurer dans la région, de respecter un couvre-feu (22h à 7h), ne pas approcher des consulats de Grèce, de Turquie, d'Israël et des États-Unis, et de ne pas participer à une manifestation. Rien ne révèle qu'il a participé à la planification d'actes violents.

Car ce qui a fait pencher la juge pour la détention préventive des trois autres est précisément la planification de la violence, que révèle la preuve — frappée d'une ordonnance de non-publication, toutefois. Il ne s'agit pas d'une manifestation pacifique qui a mal tourné, a souligné la juge Matte.

Rappelons qu'une centaine de manifestants kurdes ont fait du grabuge vendredi dernier devant l'édifice abritant le consulat israélien. Des bébés et de jeunes enfants se trouvaient au milieu des manifestants qui protestaient contre la participation présumée des services secrets israéliens à l'arrestation, au Kenya, du leader indépendantiste kurde Abdullah Ocalan, la semaine dernière.

Images télé saisies

Bien que toute la scène ait été filmée par



PHOTO BERNARD BÉLÉAULT, La Presse

Selon la juge Matte, la violence lors de la manif de vendredi était planifiée.

la police de la CUM, le service de police a effectué des perquisitions dans les salles de nouvelles des six stations de télévision montréalaises, lundi. Les policiers y ont saisi toutes les images tournées par les caméramans pendant l'événement.

Hier, les avocats de ces médias ont demandé au juge Claude Parent, de la Cour du Québec, d'annuler le mandat de perquisition ayant mené à la saisie du matériel vidéo. Le juge Parent n'a cependant pas le pouvoir de le faire. Les avocats se sont entendus pour que les vidéos demeurent sous scellé d'ici vendredi. Les médias décideront alors s'ils tentent de faire casser la saisie en Cour supérieure, sans quoi les policiers pourront les visionner.

« Ce qui nous dérange tous, c'est que

chaque fois qu'il y aura une manifestation où il risque d'y avoir du grabuge, nous soyons compromis », dit Benoît Aubin, directeur de l'information au réseau Global à Montréal.

« La perception risque de devenir que les médias travaillent avec la police. C'est donc une pratique qui risque d'avoir un impact sérieux sur la qualité du travail et donc sur le droit du public à l'information; la sécurité de nos employés pourrait même être compromise », ajoute M. Aubin.

« Ce n'est pas par réflexe antipolicière; nous savons que leur travail est difficile; nous voulons par contre qu'on fasse attention aux effets pervers de telles pratiques et nous espérons qu'elles seront mieux encadrées », conclut-il.

Meurtre de Nathalie Rouleau: le jury délibère

YVES BOISVERT

Le jury n'a toujours pas donné de verdict, après une deuxième journée de délibération, au procès de Jacob Marcu, accusé d'avoir assassiné l'enseignante Nathalie Rouleau, le 8 octobre 1997.

Il ne fait pas de doute que Marcu, 36 ans, a abattu la jeune femme de 31 ans en pleine rue. Marcu, qui a tenté de se suicider quelques instants après, a expliqué dans une lettre d'adieu, qu'il était follement amoureux d'elle, mais qu'elle avait refusé son amour.

La défense de ce Roumain d'origine, qui avait suivi des cours de français avec Mme Rouleau, en est une de folie. Marcu, ont dit les experts de la défense, était en dépression profonde et avait des accès psychotiques qui lui ont fait perdre tout contact avec la réalité. Il était donc incapable de différencier le bien du mal au moment du crime et ne saurait en être tenu responsable — mais devrait plutôt être traité en institution.

La Couronne a contesté cette défense en faisant témoigner deux psychiatres qui ont observé longuement l'accusé, à l'Institut Philippe-Pinel. Certes, l'homme souffre de troubles de la personnalité (narcissique et histrionique), mais il est en contact avec la réalité et sait parfaitement ce qu'il fait, ont-ils dit.

Le juge Kevin Downs, de la Cour supérieure, a ouvert pour le jury quatre verdicts possibles: non responsable pour cause de troubles mentaux; coupable d'homicide involontaire, de meurtre non prémédité ou de meurtre prémédité — selon le degré de conscience qu'on lui reconnaît.

Le jury a réécouté le témoignage de Marcu, hier. Les délibérations reprennent ce matin au palais de justice de Montréal.

Nouveau procès pour l'homme d'affaires Pierre Lajoie

YVES BOISVERT

La Cour d'appel du Québec vient de casser le verdict de culpabilité prononcé par un jury contre l'homme d'affaires et ex-conseiller de Robert Bourassa, Pierre Lajoie.

Dans un jugement unanime, le plus haut tribunal au Québec conclut que le juge François Tremblay, de la Cour supérieure, qui a présidé le procès, a commis quelques erreurs déterminantes forçant l'annulation du procès, qui duré 11 semaines en 1995, à Chicoutimi.

Un nouveau procès doit donc être tenu, disent les juges Jacques Chamberland, Michel Robert et France Thibault, dans un jugement co-signé.

Lajoie a été déclaré coupable le 16 avril 1995 d'une fraude de 2,4 millions aux dépens de la société d'ingénieurs dont il était le président, LMB Experts Conseil, ainsi que LMBDS Sidam, entre 1986 et 1991 (époque où il ne travaillait plus pour M. Bourassa). Il a été condamné à deux ans moins un jour d'emprisonnement.

C'est au moyen de faux comptes de dépenses, ou de facturations gonflées, qu'il aurait réussi ces détournements de fonds des sociétés.

Trois erreurs

Aux yeux de la Cour d'appel, le juge Tremblay a mal expliqué la notion de doute raisonnable, a mal résumé la preuve, a banalisé la thèse de la défense et a mal expliqué la notion de fraude. Sans ces erreurs, le verdict aurait pu être différent.

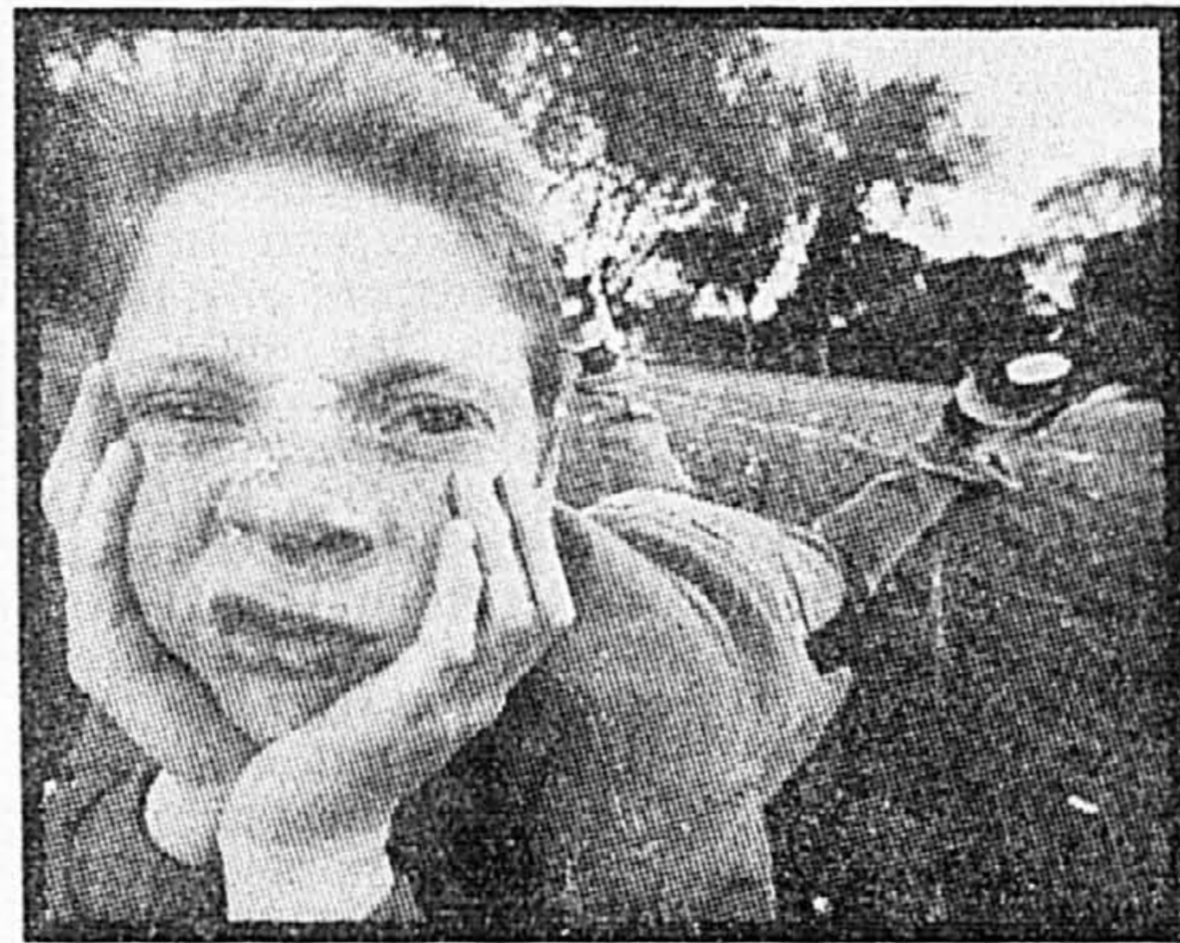
Le juge a notamment dit que la défense se résumait à une « dénégation générale ». Or, note la Cour d'appel, Lajoie a offert une preuve pour soutenir certains éléments de sa défense. Il a donc fait davantage que de simplement tout nier: il a offert une explication sur plusieurs points, explication soutenue par un ou des témoins.

Par exemple, Lajoie, qui recevait une partie de l'argent détourné en comptant dans des enveloppes d'un subalterne, a expliqué que cet argent servait entre autres à payer des « commissions » à certaines personnes et à fournir aux caisses de partis politiques, version corroborée par un témoin. Le jury n'est pas obligé d'accorder foi à ces éléments, mais le juge ne peut les assimiler à une simple « dénégation générale », dit en substance la Cour d'appel.

La Cour reproche également au juge d'avoir invité les jurés à référer à leur propre notion de ce qui est malhonnête pour déterminer s'il y avait eu fraude. Il faut, rappelle la cour, référer à un critère plus objectif: qu'est-ce que la personne raisonnable aurait fait en pareilles circonstances?

Cette erreur de définition, à elle seule, peut être considérée comme le verdict a pu être fondé sur une mauvaise compréhension de la notion de fraude.

Il faut donc tout recommencer.



IMAGINEZ,

SI UN JOUR C'ÉTAIT VOUS QUI LUI DEMANDIEZ

un peu d'argent...

Gestion des avoirs CIBC

De meilleurs conseils. Plus d'options. Le respect de vos décisions.

Lorsque vous prendrez votre retraite, vous ne voudrez surtout pas avoir à demander de l'aide, spécialement à vos enfants. C'est pourquoi, vous devriez vous adresser à votre conseiller bancaire personnel CIBC à propos de notre gamme de REÉR.

Le REÉR-CPG Multi-MarchésSM CIBC

Le seul CPG à offrir la diversification et à vous permettre de bénéficier

du potentiel de croissance des marchés boursiers et obligataires, tout en garantissant votre capital et un taux d'intérêt minimum.¹

Les seuls Fonds mutuels Protection 5 ans au Canada.

Profitez maintenant du potentiel de croissance illimitée des marchés canadiens et internationaux

tout en protégeant votre capital initial, si vous détenez vos fonds pendant seulement cinq ans² — et non pas dix ans comme le promettent les autres fonds garantis. Les Fonds mutuels Protection 5 ans CIBC sont encaissables en tout temps, à leur valeur marchande actuelle. Ils sont aussi admissibles au REÉR.

Un portefeuille

plus sûr : voilà

notre contribution à votre REÉR

dire davantage sur ces REÉR et les autres options offertes, tels nos CPG et notre famille de 44 fonds mutuels qui peuvent vous en donner plus.

Rendez-vous à votre centre bancaire ou communiquez avec REÉREXPRESS au

1 800 465-3863, ou visitez notre site web au

www.cibc.com/reer

De meilleurs conseils. Plus d'options. Le respect de vos décisions.

Votre conseiller bancaire personnel CIBC peut vous en

BANQUE
CIBC

VOIR LOIN... UNE TRADITIONSM

SM Marque de commerce de la Banque CIBC. Les Fonds mutuels CIBC sont offerts par Placements CIBC Inc. Ces placements ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou tout autre assureur gouvernemental. ¹ Le rendement de ce produit variera en fonction des mouvements des indices boursiers ou obligataires connexes et des moments où ces mouvements se produisent au cours de la période couverte par votre CPG. Si l'indice ou les indices diminuent, il est possible de ne pas obtenir aucun rendement. Demandez tous les détails. ² Les placements sont garantis par Placements CIBC Inc. et cette protection est garantie par la Banque CIBC. La valeur par part et le rendement des fonds varient. Les Fonds mutuels Protection 5 ans CIBC doivent être détenus pendant 5 ans pour que le montant du capital initial soit garanti. Des renseignements additionnels importants sont contenus dans le prospectus simplifié des Fonds mutuels Protection 5 ans CIBC. Veuillez le lire attentivement avant d'investir.

Le SPIM exige quatre autres documents avant d'ouvrir le Stade

HUGO DUMAS

Le Service de prévention des incendies de Montréal (SPIM) demande à la Régie des installations olympiques (RIO) de lui fournir quatre autres documents avant de permettre l'ouverture du Stade olympique, où les joueurs des Exos doivent disputer leur premier match le 8 avril.

Le SPIM exige un document sur la configuration géométrique de la toile, un rapport de conception de la toiture, les résultats d'une étude sur des charges extrêmes, de même que tous les rapports d'inspection des structures rédigés par la RIO depuis les six dernières années.

Quant au premier document, le SPIM soutient qu'il lui permettra « de constater comment l'eau circule sur cette toile, de voir comment elle s'égoutte et de s'assurer qu'il n'y a pas d'accumulation ».

Le rapport de conception de la toiture « permettra de connaître les critères de design et le niveau de stress qu'elle peut endurer », a dit hier le chef de la prévention du SPIM, Ronald Dubeau.

Le Service veut aussi s'assurer que la toile peut résister à d'importantes accumulations de neige. « Mais ce sont des informations complémentaires », explique M. Dubeau, qui a l'impression que ces documents vont être fournis plutôt rapidement.

Les pompiers attendent toujours deux rapports techniques d'ingénierie sur la stabilité et la réaction du toit, qui devront être rédigés par Birdair ou RSW, de même qu'une lettre d'ingénierie certifiée assurant que la toiture sera résistante après toutes les réparations.

La balle est toujours dans le camp des pompiers, qui devront décider si le Stade olympique est assez sûr pour les spectateurs et les joueurs.

Le gouvernement canadien ne paraît pas pressé de venir en aide à l'étudiant québécois emprisonné au Mexique

HUGO DUMAS

Louis-Philippe Séguin et Pascal Hudon n'ont aucunement tenté de cacher huit morceaux de poterie maya lorsqu'ils ont été interceptés à un barrage militaire, dressé à Palenque, au Chiapas. Bien au contraire : les deux voyageurs québécois ont de leur propre chef avoué aux autorités mexicaines qu'ils avaient déniché des fragments de céramique dans la jungle et se demandaient bien ce qu'ils devaient en faire.

« Nous sommes arrivés au barrage et les militaires mexicains ne nous ont rien demandé. Nous leur avons dit que nous avions trouvé des pièces de poterie. Nous leur avons montré et puis là, ils ont vraiment pogné les nerfs », a raconté Louis-Philippe, le meilleur ami de Pascal, qui a contacté *La Presse*, hier soir, d'une cabine téléphonique du Tuxtla Gutierrez, la capitale du Chiapas.

« Nous en avons parlé instinctivement. Nous n'avions aucune idée qu'il s'agissait de pièces archéologiques de grande valeur », admet Louis-Philippe, âgé de 19 ans, qui visite son copain à la prison fédérale de Tuxtla Gutierrez, dans le sud du Mexique, tous les jours de « neuf à cinq ».

Depuis cette mésaventure sur-

nue le 1^{er} janvier, Pascal Hudon, 20 ans, d'Otterburn Park, sur la Rive-Sud de Montréal, croupit en prison pour avoir été arrêté en possession d'objets archéologiques du patrimoine mexicain. Il doit purger un an de prison, en plus de déboursier une amende de 72 000\$ et d'exécuter un mois de travaux communautaires. Et voilà maintenant cinq jours que Pascal a entamé une grève de la faim, avec un groupe de 15 prisonniers zapatistes, dans le but de dénoncer l'inaction du gouvernement canadien.

« Il commence à avoir des petits problèmes. C'est certain qu'il a faim, il a des maux de tête. Il n'a pas maigri beaucoup. Mais il garde le moral et il y a des médecins sur place », explique calmement Louis-Philippe, en ajoutant qu'ils étaient contents que les médias québécois s'intéressent à leur histoire.

Les deux jeunes voyageurs ont pénétré dans la jungle de Palenque, un important site archéologique maya, une semaine avant le jour de l'An. « Nous marchions dans un sentier de la jungle quand nous avons trouvé les pièces. Nous les trouvions belles. Ce n'était pas dans la zone archéologique », se rappelle Louis-Philippe, un Lavallois.

C'est à la sortie de la jungle que les deux étudiants se sont fait pin-

cer par les militaires alors qu'ils roulaient à bord de l'auto de Pascal. « L'arrestation a duré une journée. Nous sommes retournés avec les militaires dans la jungle pour leur montrer où nous avions trouvé les pièces, raconte Louis-Philippe à l'autre bout du fil. Après ça, ils nous ont obligé à signer toutes sortes de papiers qu'on ne comprenait pas. Pascal a tout pris le blâme. »

Le consul de l'ambassade du Canada à Mexico doit d'ailleurs faire un saut à la prison de Cerro Hueco, en début de semaine, afin de rencontrer Pascal, a dit hier la porte-parole du ministère canadien des Affaires étrangères, Valérie Noflre.

« L'ambassade ne m'a pas vraiment épâté. La seule aide que nous avons eue, c'est de notre avocat, nos contacts au Canada et des amis qu'on s'est faits en prison », souligne Louis-Philippe.

Quant à l'amende de 72 000\$, ni Pascal ni ses parents n'ont les moyens de la payer. Richard Hudon, le père de Pascal, jongle avec l'idée de lancer une campagne de financement dans les caisses populaires, mais en dernier recours seulement. « Ce que je veux, c'est le sortir de là. Si le gouvernement canadien ne veut rien faire on va peut-être devoir céder au chantage du gouvernement mexicain », soupire-t-il.



Le jeune étudiant d'Otterburn Park, lors d'un dîner au Mexique, en décembre.

SKI À FAIRE

FORFAIT SKI
à partir de **73\$** par personne en occupation double

Au cœur de la vallée de Saint-Sauveur

- Hébergement
- Petit déjeuner américain
- Billet de remontée à l'une des 5 stations de la vallée de Saint-Sauveur
- Navette du Manoir aux 5 stations
- Frais de service

Activités à l'hôtel: Salle d'exercices, terrains de squash, piscine intérieure, sauna, bain tourbillon, massage et centre «Manoir-Santé»

www.manoir-saint-sauveur.com
271-6480

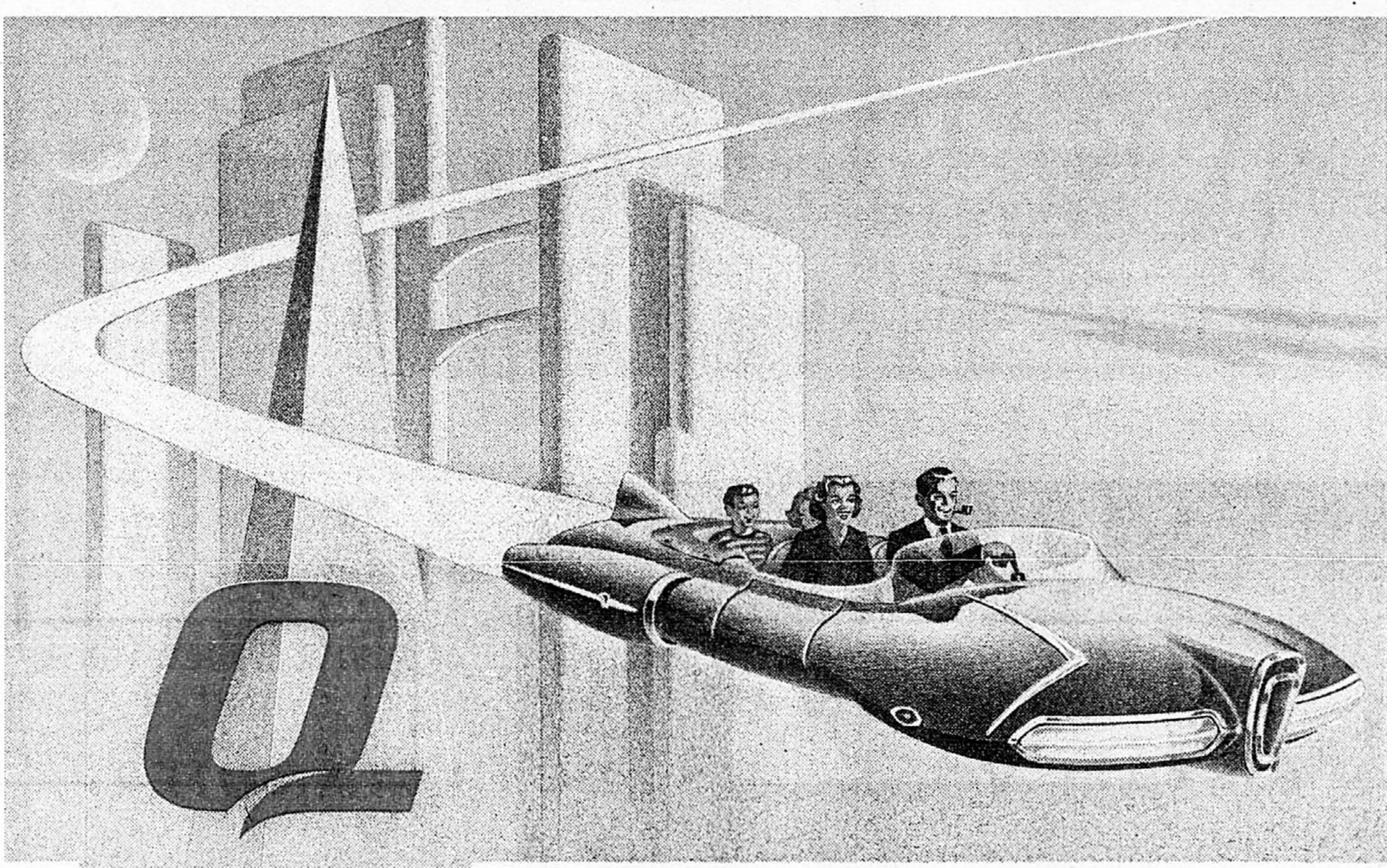
1 800 361-0505

La Presse
requiert les services de
CAMELOTS, ADOLESCENTS ET ADULTES
(avec ou sans voiture)
dans les secteurs suivants:

- REPENTIGNY
- LACHENAIE
- L'ASSOMPTION

Travail à temps partiel
• Livraison de *La Presse* devant être effectuée avant 6 h 30, le matin, du lundi au vendredi et avant 8 h, le week-end.
• Responsable de la perception des abonnés.

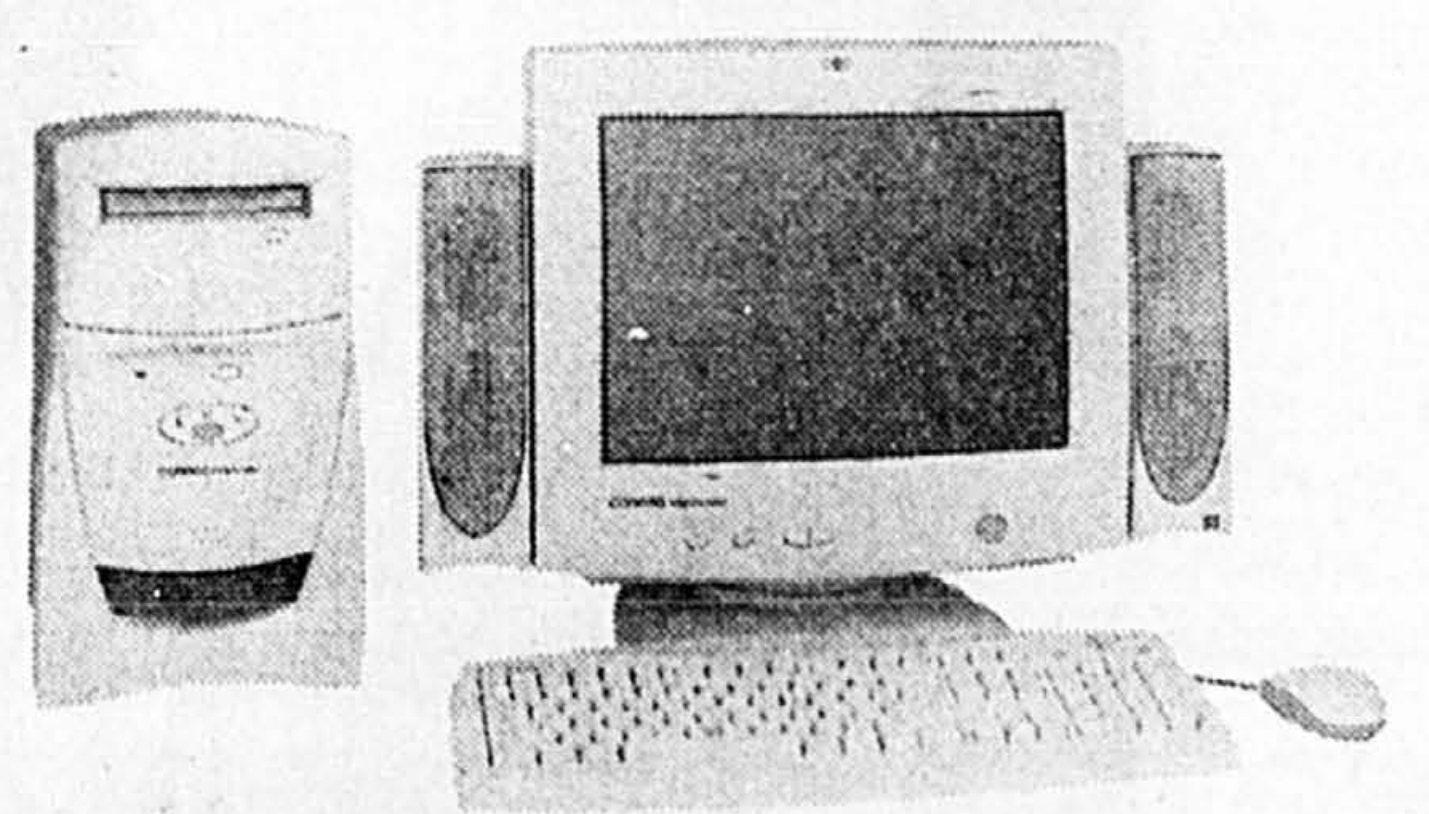
Rémunération à commission
Téléphonez à:
(514) 285-6911



Vous vous souvenez du temps où on vous prédisait que vous pourriez faire vos achats, effectuer vos opérations bancaires et envoyer votre courrier au toucher d'un bouton ?

Ce temps est arrivé, au simple toucher du bouton d'accès Internet du Compaq Presario 5270. Explorez à fond le monde en ligne qui s'ouvre instantanément à vous. Mais l'accès instantané à Internet n'est qu'une simple indication du fait que cet

ordinateur est conçu expressément pour Internet. Le Compaq Presario 5270 est aussi prêt au modem câble et intègre un processeur Intel® Pentium® II à 450 MHz ainsi qu'un modem numérique de 1,5 Mbit/s max. pour un accès rapide. Alors, appuyez sur ce bouton. Vous verrez à quel point Internet est accessible. Pour un plus grand choix de réponses, de meilleures réponses, visitez le site www.compaq.ca/lepresario ou appelez au 1 800 567-1616.



COMPAQ De meilleures réponses™

© 1999 Compaq Canada Inc. Tous droits réservés. Compaq et le logo sont des marques de commerce et De meilleures réponses est une marque de service de Compaq Computer Corporation. Intel, le logo Intel et Pentium sont des marques déposées de Intel Corporation.

APRÈS 75 ANS

W.H. PERRON

IL RESTE PEU DE TEMPS!



ÉPARGNEZ MAINTENANT

50% À 70%

DE RABAIS SUR LE PLUS BAS PRIX ÉTIQUETÉ

TOUT EST À VENDRE

FLEURS ARTIFICIELLES	FLEURS SÉCHÉES
OUTILS DE JARDINAGE	OUTILS ÉLECTRIQUES
ARTISANAT	SEMENCES ET BULBES
PLANTES ET TERREAU	PRODUITS POUR LE JARDIN
PRODUITS POUR LA PELOUSE	ET PLUS ENCORE!

W.H. PERRON

SEULEMENT DANS CES MAGASINS

ANJOU - 7550, rue Béchard • NOTRE-DAME-DE-GRACE - 7205, rue Saint-Jacques
 DOLLARD-DES-ORMEAUX - 3781, boul. des Sources • LAVAL - 2900, boul. Labelle
 BOUCHERVILLE - 1451, rue Ampère • BROSSARD - 9425, boul. Taschereau

HEURES D'OUVERTURE HABITUELLES

NOUS ACCEPTONS LES CARTES DE DÉBIT, VISA ET MASTERCARD. DÉSOLÉS, PAS DE CHÈQUE. VENTES FINALES.

Le policier Stéphane Roy pourra faire rouvrir l'enquête du commissaire à la déontologie

ÉRIC TROTTIER

Un policier du SPCUM, Stéphane Roy, pourra faire rouvrir l'enquête menée par le commissaire à la déontologie policière contre un policier de la Sûreté du Québec, Gilles Gauthier.

C'est ce qu'a confirmé à *La Presse* hier le porte-parole du comité de déontologie, Me Yves Renaud.

M. Roy reproche à l'agent Gauthier d'avoir porté de fausses accusations criminelles contre lui, en 1995. Après une enquête qui a duré un an et demi, le commissaire à la déontologie n'a pas retenu la plainte contre M. Gauthier, l'autonne dernier, estimant que ce dernier n'avait rien à se reprocher.

Or, celui qui a mené l'enquête au nom du commissaire à la déontologie est un confrère de l'agent Gauthier, Mario Lussier, qui travaillait à l'époque au service des affaires internes de la SQ.

M. Roy demande donc au comité de déontologie (qui est un tribunal alors que le commissaire est l'équivalent d'un procureur de la Couronne) de revoir tout le dossier.

Selon Me Renaud, le policier Roy sera entendu le 23 mars prochain. Le comité de déontologie qui entendra les arguments de M. Roy a trois choix, précise-t-il : juger que l'enquête a été menée par le commissaire a été bien menée et fermer le dossier une fois pour toutes ; décréter que cette enquête a été mal faite et qu'elle doit être poursuivie (ou reprise depuis le début) ; décider d'entendre la cause sur le fond.

M. Roy, un jeune policier à l'emploi du SPCUM, avait été inculpé

pour méfait public, en décembre 1995, à la suite d'une enquête menée par l'agent Gauthier, de la SQ de Saint-Jérôme. Les événements liés à cette accusation remontent au 13 juin précédent, quand Roy a porté plainte pour le vol de son véhicule après une soirée entre amis, à Piedmont. L'agent Gauthier n'a pas cru la version du plaignant ; il a plutôt conclu que celui-ci avait bu et accidenté lui-même sa voiture et qu'il avait tenté de camoufler le tout avec cette histoire de vol.

Mais voilà : l'agent Gauthier n'avait aucune preuve. L'agent Roy a d'ailleurs été libéré dès son enquête préliminaire, en mars 1997. Selon le juge Paul Chevalier, de la Cour du Québec de Saint-Jérôme, le dossier présenté par l'agent Gauthier était un « tissu de contradictions ». « Absence totale de preuve », concluait-il.

C'est alors que l'agent Roy a porté plainte en déontologie contre l'agent Gauthier. Comment se fait-il que l'enquête déontologique sur un policier de la SQ ait été menée par un autre policier de la SQ ?

Selon Serge Fortin, porte-parole du commissaire à la déontologie, il n'était pas rare de voir un enquêteur du commissaire faire partie du même corps de police qu'un policier faisant l'objet d'une enquête à l'époque où M. Roy a porté plainte, en juin 1997.

Depuis le 1er octobre 1997, toutefois, à la suite du rapport Corbo qui dénonçait ce genre de situation, tous les enquêteurs du commissaire à la déontologie ne travaillent qu'exclusivement pour le commissaire et sont donc indépendants, en principe, dans leurs enquêtes.

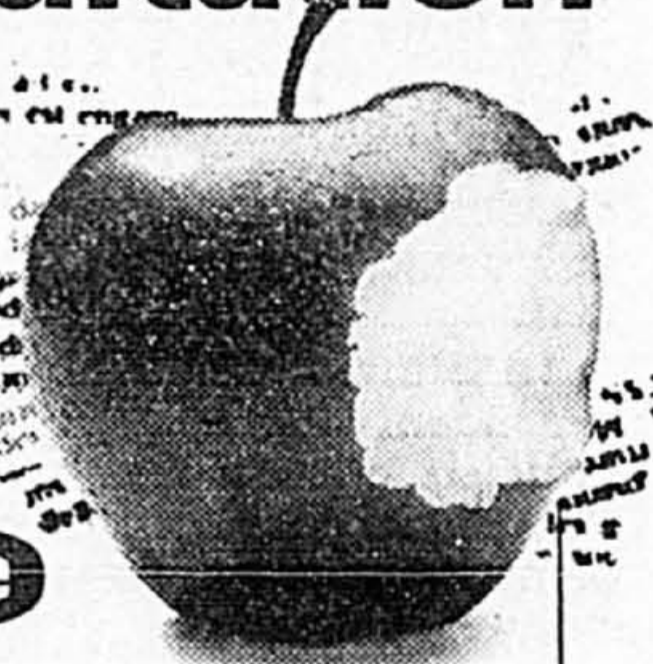
Pour une consultation GRATUITE

NE MANQUEZ PAS LE CAHIER

Santé

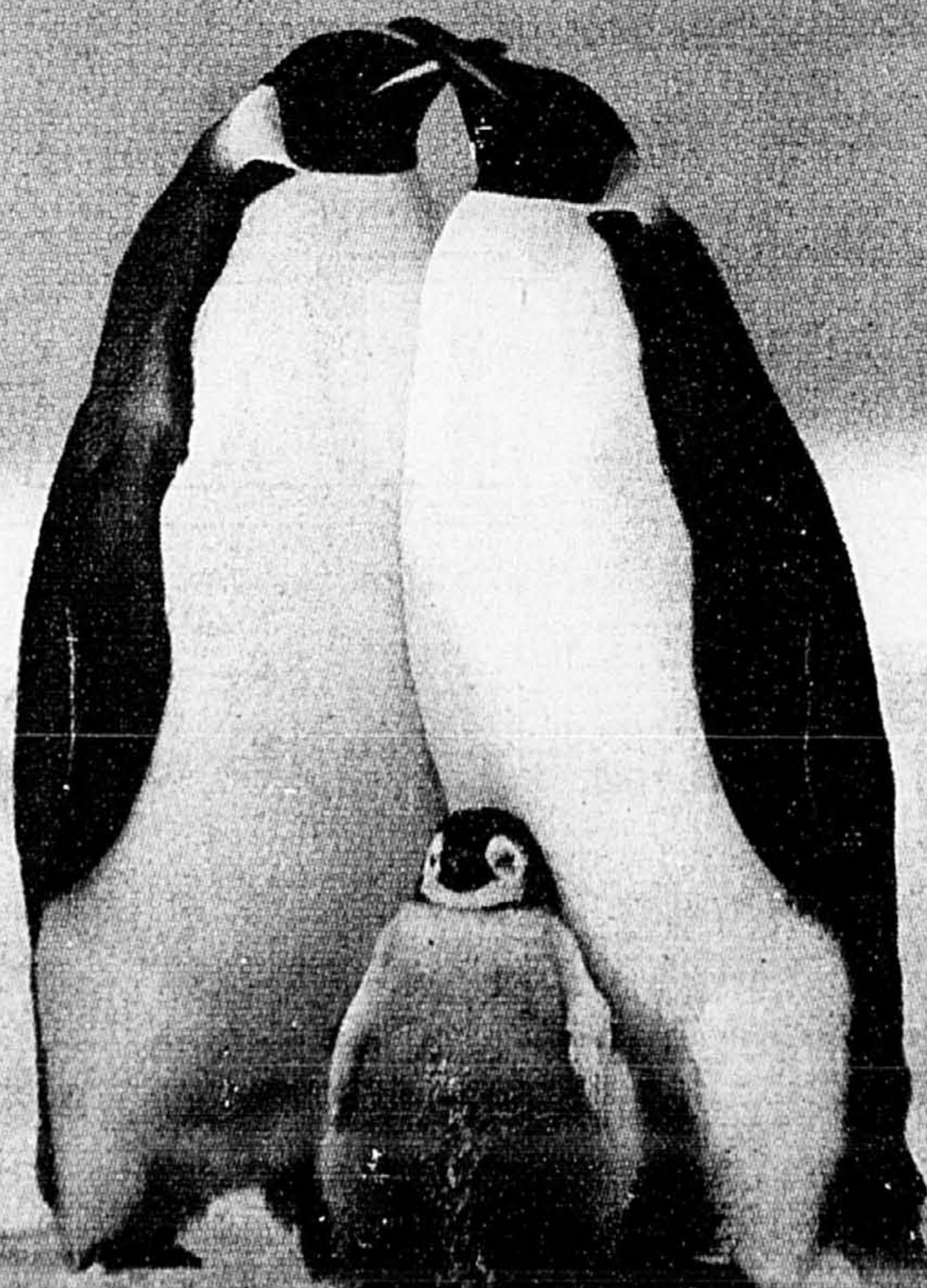
CHAQUE DIMANCHE DANS

La Presse



Se mettre à l'abri est un réflexe tout à fait naturel.

PROFITEZ D'UN **BONI D'INTÉRÊT DE 1% REER**



Diversifiez votre portefeuille tout en protégeant votre capital.

Tous les conseillers financiers le disent : un portefeuille équilibré comporte une part de placements entièrement garantis. Placements Québec vous offre une gamme de produits dont le capital est garanti sans limite par le gouvernement, même au-delà du montant maximum de 60 000 \$ et du terme de cinq ans prévus par l'assurance-dépôts. De plus, **aucuns frais** de gestion ne viennent réduire leurs rendements.

OBLIGATIONS SÉCURI+ DU QUÉBEC

- Taux d'intérêt avantageux garantis pour les 18 premiers mois.
- Remboursables tous les six mois à leur pleine valeur sans perte d'intérêt, permettant ainsi de profiter d'éventuelles hausses de taux d'intérêt.
- Disponibles pour tout montant égal ou supérieur à 250 \$.

5,00%
POUR LA PREMIÈRE ANNÉE

OBLIGATIONS BOURSIÈRES DU QUÉBEC

- Rendement lié à l'indice XXMnd de la Bourse de Montréal créé pour représenter le marché canadien des actions. Il se compose de 25 titres inscrits à au moins 2 bourses canadiennes.
- Capital protégé sans limite, peu importe l'évolution du marché boursier grâce à la garantie du gouvernement du Québec.
- Échéances de cinq et dix ans donnant accès au potentiel de croissance à long terme du marché boursier.
- Disponibles pour tout montant égal ou supérieur à 1 000 \$.

OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF DU QUÉBEC

- Taux garantis pour chacune des dix prochaines années.
- Remboursables sans pénalité, chaque année à leur date anniversaire.
- Intérêts réguliers ou composés.
- Intérêts réguliers versés annuellement pour un achat minimum de 1 000 \$ ou mensuellement pour un achat minimum de 10 000 \$.

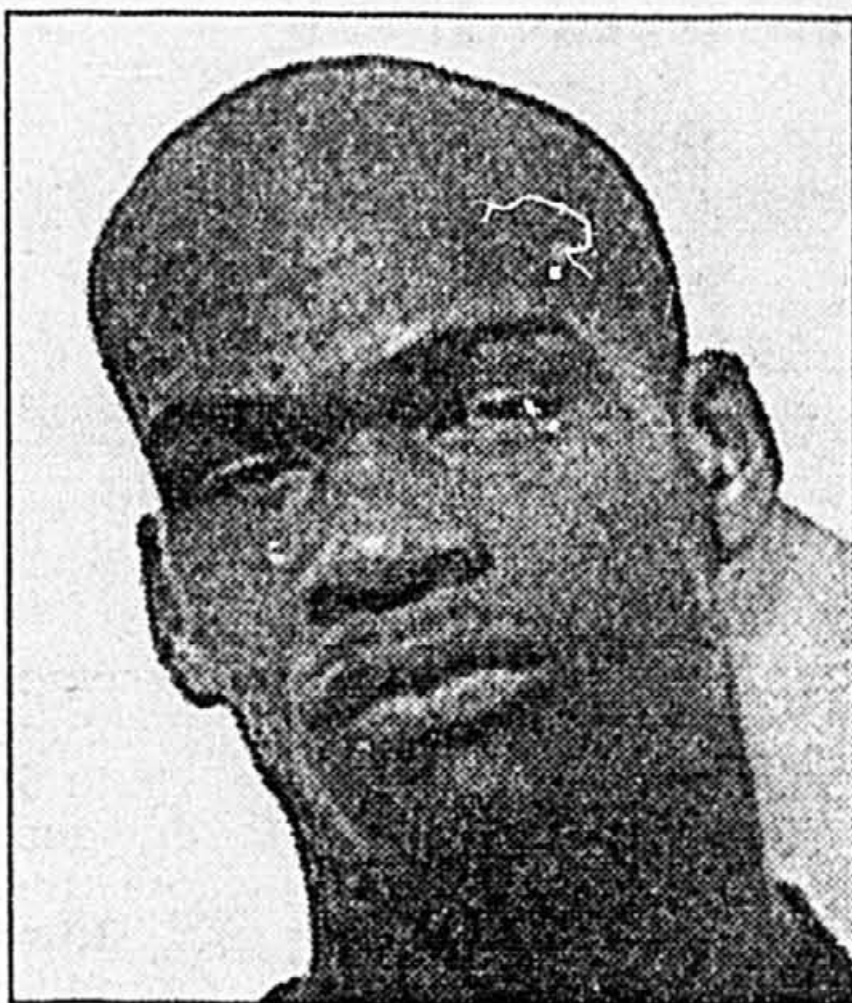
5,00%
POUR LA PREMIÈRE ANNÉE

Pour plus de renseignements ou pour vous procurer vos obligations, c'est tout simple : appelez sans frais un de nos agents d'investissement du lundi au vendredi, de 8h à 20h, et tous les samedis de février, de 10h à 16h, au 521-5229 pour la région de Québec ou au 1 800 463-5229.

*Un boni d'intérêt de 1% la première année est applicable sur tout achat (effectué au plus tard le 1^{er} mars 1999) d'Obligations Sécuro+ et d'Obligations à terme du Québec placées dans un REER. Le ministre des Finances peut mettre fin au boni en tout temps. **Taux incluant le boni d'intérêt REER de 1%. Le ministre des Finances peut modifier les taux qui seront offerts sur les prochaines émissions. L'indice XXM est une marque de commerce déposée de la Bourse de Montréal qui octroie une licence de son emploi, mais qui ne garantit ni n'assume la responsabilité ni la présente publicité en aucune manière. La Bourse de Montréal se réserve le droit en tout temps de modifier son indice XXM, sa composition, sa méthode de calcul ou son nombre de titres et de secteurs industriels. La Bourse de Montréal n'est aucunement responsable des fluctuations de son indice XXM.

PLACEMENTS QUÉBEC
Notre intérêt à tous
www.placementsqc.gouv.qc.ca





Yves César, 20 ans, blessé mortellement dans une bagarre de rue.

Lavallois de 19 ans inculpé de meurtre

MARCEL LAROCHE

Impliqué dans une bagarre mortelle survenue le week-end dernier, à Montréal, un jeune Lavallois a formellement été inculpé, hier, d'homicide involontaire.

Patrick O'Connor, 19 ans, qui a été appréhendé mardi soir par les policiers de la CUM, serait l'un des principaux participants à cette escarmouche au cours de laquelle Yves César a trouvé la mort.

L'affrontement entre O'Connor et César s'est déroulé en pleine rue, vers 3h30 samedi, aux abords de la station de métro Henri-Bourassa. D'après les premières informations recueillies par les policiers, de 15 à 20 jeunes, garçons et filles, auraient assisté à la bagarre entre les deux hommes qui venaient de descendre du dernier autobus de la STCUM arrivant du centre-ville de Montréal.

La plupart des témoins avaient cependant quitté les lieux quand policiers et techniciens d'Urgences Santé ont découvert la victime à demi-consciente, gisant près d'une clôture située sur le terre-plein central du boulevard Henri-Bourassa, tout près du terminus.

Ayant reçu des coups à la tête, César, un homme de 20 ans qui possède un dossier criminel pour violence, a été transporté à l'hôpital du Sacré-Coeur où il a succombé à ses blessures, vers 22h lundi.

Moins de 24 heures plus tard, les sergents-détectives Richard Dupuis et Marius Bélanger, de la section des homicides de la CUM, frappaient à la porte de la résidence de Patrick O'Connor, rue Edith, à Laval, pour procéder à son arrestation.

«Pour le moment, il n'y a aucun élément nous laissant croire que les jeunes impliqués dans cette escarmouche fassent partie de gangs de rue», a indiqué le lieutenant-détective Pierre Grignon, des homicides.

O'Connor, qui en est à ses premiers démêlés judiciaires, a comparu brièvement, hier, pour répondre à une accusation d'homicide involontaire, au palais de justice de Montréal.

Cadavre trouvé dans un conteneur à déchets

Presse Canadienne QUÉBEC

Le cadavre d'un homme d'une quarantaine d'années a été découvert presque nu, hier matin, dans un conteneur à déchets de Québec.

En fin de journée hier, les policiers ignoraient toujours l'identité de la victime ainsi que les circonstances de l'agression qui se serait produite sous l'autoroute Dufferin-Montmorency.

C'est un passant qui a découvert le cadavre en soulevant le couvercle du conteneur à déchets, peu avant 11h.

«Il voulait seulement déposer ses vidanges et il a aperçu le corps, qui était face contre sol», a expliqué Darie Bertrand, porte-parole de la police de Québec.

C'est l'autopsie réalisée aujourd'hui au laboratoire médico-légal de Montréal qui permettra d'en apprendre un peu plus sur ce qui pourrait être le troisième meurtre de l'année dans la région.

Selon le coroner Bernard Couillard, les premières indications laissent penser que l'homme a été battu et traîné sur le sol. Le corps portait de nombreuses éraflures.

Selon les policiers, aucune arme n'a été retrouvée sur les lieux du drame.

Aucun papier d'identité n'a été retrouvé avec le corps, mais la police espère que la petite taille de l'homme, «environ 5'1», constituera une caractéristique suffisante pour attirer l'attention d'un proche.

L'ÉVÉNEMENT VELO PRÉ-SAISON

JUSQU'AU 7 MARS 1999

JUSQU'À

40%

DE RABAIS

TREK



cannondale

NOMBREUX AUTRES

SPÉCIAUX EN MAGASIN!

ROCKY MOUNTAIN CARDIAC 1999 (MONTAGNE)
(COURANT : 649,95) **579⁹⁵**

TREK 700 1999 (HYBRIDE)
(COURANT : 439,95) **389⁹⁵**

SUR TOUS LES MODÈLES 1998

OFFRE SPÉCIALE D'ENTRETIEN VÉLO

Vérification complète, réglage des DÉRAILLEURS, des FREINS, du jeu de DIRECTION et des MOYEURS, dévoilage des ROUES et LUBRIFICATION de plusieurs pièces. (courant 29,95)

19⁹⁵

LA CORDÉE

2159, RUE SAINTE CATHERINE EST, MONTRÉAL, (514) 524-1106 1-800-567-1106. MÉTRO PAPINEAU, STATIONNEMENT FACILE

SEARS

en vigueur les vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 février 1999*

RABAIS ADDITIONNEL

25%

sur les prix de liquidation de TOUS les vêtements et chaussures pour TOUTE la famille

GRAND SOLDE DE DENIM

rabais 30%

TOUS les jeans Nevada^{MD}, hommes, femmes et enfants

rabais 25%

denim de grandes marques, hommes et femmes
Levi's^{MD}, Lois^{MD}, Ikeda^{MD}, Buffalo^{MD}, Manager^{MD}, Hollywood^{MD}

rabais 25%

jeans Levi's^{MD} pour enfants, Tailles 2-18

Reclame en vigueur jusqu'au dimanche 7 mars 1999*

*sauf avis contraire, dans la limite des stocks.

SEARS

Hausse de cotisation de 7,3 % à l'Union des municipalités de la banlieue de Montréal

ÉRIC TROTTIER

L'Union des municipalités de la banlieue de Montréal (UMBM) veut augmenter de 7,3 % les cotisations de ses 27 villes membres.

C'est ce qui ressort du budget 1999 de l'organisme dirigé par le maire de Verdun, Georges Bossé, dont *La Presse* a obtenu copie.

L'UMBM — qui s'appelait jusqu'à l'automne dernier la Conférence des maires de banlieue de Montréal — a dépensé 442 661 \$, en 1998. Cette année, l'organisme,

qui représente toutes les villes de l'île hormis Montréal, prévoit dépenser 481 752 \$, une hausse de 39 000 \$ (7,6 %) attribuable, notamment, au fait que l'UMBM veut accroître ses « communications et activités médiatiques », souhaite renouveler ses ordinateurs et augmenter les divers frais reliés à ses employés contractuels.

Par conséquent, les contributions des municipalités membres vont augmenter en moyenne de 7,3 %, en 1999, indique le budget proposé. Les villes les plus importan-

tes de l'UMBM, Dollard-des-Ormeaux, LaSalle, Montréal-Nord, Pierrefonds, Saint-Laurent, Saint-Léonard et Verdun, verseront toutes plus de 30 000 \$ à l'organisme.

Seule ombre au tableau: l'UMBM devait adopter ce budget lors de sa dernière assemblée, jeudi dernier, mais à peine une douzaine de maires, sur 27, étaient présents au moment de se prononcer sur l'exercice financier de 1999. Selon les informations obtenues par *La Presse*, l'organisme, qui souhaite représenter l'île de Montréal au cours des prochaines négociations sur le

pacte fiscal avec le gouvernement Bouchard, a dû reporter son projet, faute de quorum.

Joint par *La Presse*, hier, le directeur général de l'UMBM, Marc-André Vaillancourt, a toutefois nuancé: « Nous avons le quorum nécessaire, a-t-il dit, puisque 14 maires se trouvaient à la réunion. Nous avons décidé de reporter l'adoption du budget pour que l'ensemble des maires puisse se prononcer. »

Quoi qu'il en soit, l'UMBM reprendra l'exercice le 10 mars, lors de sa prochaine assemblée.

Libéralisation du stationnement près des synagogues les jours de fêtes juives

GILLES GAUTHIER

Le comité exécutif de Montréal a décidé hier de lever les interdictions de stationner aux abords des synagogues lors d'une demi-douzaine de fêtes juives. Environ quarante tronçons de rues seront touchés dans la métropole.

Aucune vignette ne sera nécessaire. On envisage de couvrir d'un

capuchon les panneaux d'interdiction et tous les automobilistes pourront profiter de ces journées de grâce.

La religion juive interdit aux pratiquants de conduire leurs véhicules pendant toute la durée de certaines fêtes, dont la pâque, le Nouvel An, le Yom Kippour et la Fête des tabernacles. Cette période d'interdiction peut durer trois ou qua-

tre jours. Le pratiquant qui stationne son véhicule près d'une synagogue avant le début des célébrations ne peut le déplacer.

Saulie Zajdel, membre du comité exécutif, ne croit pas que l'administration crée un précédent que pourraient invoquer d'autres groupes religieux. Il a ajouté que la décision prise hier ne faisait que rendre officielle une pratique qui était to-

lérée depuis 15 ans.

Un journaliste a demandé si on ne devrait pas instaurer un système de vignettes permettant d'identifier ceux qui se rendent aux synagogues. « J'espère qu'on n'en viendra pas à un point où il faudra identifier les voitures des juifs et des non juifs », a répondu M. Zajdel avec un sourire qui se voulait un rappel historique.

loto-québec résultats

Orfévres d'Or Tirage du 99-02-24

1 ^{er} numéro	2 ^e numéro
902120	999291
25 000 \$	50 000 \$
3 ^e numéro	NUMÉRO BONI
978377	923275
100 000 \$	50 000 \$

Ces 4 numéros gagnants sont décomposables

649 Tirage du 99-02-24

2 17 19 20 26 41

Numéro complémentaire: 11

49 Tirage du 99-02-24

14 30 33 39 41 44

Numéro complémentaire: 47

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	1 000 000,00 \$
5/6+ 3	16 666,67 \$
5/6 27	500,00 \$
4/6 753	50,00 \$
3/6 14 022	5,00 \$

Ventes totales: 524 977,50 \$

Banco Tirage du 99-02-24

1 3 10 11 15
28 29 33 34 41
42 48 50 51 52
53 58 59 62 69

Extra Tirage du 99-02-24

NUMÉRO 005056

La Quatrième Tirage du 99-02-24

3 4
458 4580

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

loto-québec résultats

Orfévres d'Or Tirage du 99-02-24

1 ^{er} numéro	2 ^e numéro	Ces 4 numéros gagnants sont décomposables
902120	999291	
25 000 \$	50 000 \$	
3 ^e numéro	NUMÉRO BONI	LOTS BONIS
978377	923275	
100 000 \$	50 000 \$	

50 lots de 1 000 \$ (numéros non décomposables)

013319	299534	566627	743440	891814
020683	326066	566750	755790	900250
028821	328838	577164	780078	904476
094717	365450	608954	786970	930193
129115	367666	610959	795885	950734
146589	369465	650464	838698	955437
155866	414116	671289	854883	959206
165966	422939	689082	866030	969673
170174	463239	709666	872036	970082
261273	492103	720332	887225	986366

50 lots de 500 \$ chacun (numéros non décomposables)

020413	269466	461011	626851	824698
041819	279252	464481	691536	851197
113840	289355	500512	695837	855420
116824	303535	515071	712656	858454
119072	329141	534611	726712	862705
126766	344879	557905	730492	879383
152433	376335	565055	734361	956505
174646	394176	575649	769704	966965
201918	438596	583295	807830	976596
258099	446767	622745	810222	989412

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.



Cotisez à votre REER.

7 jours sur 7.

24 heures sur 24.

1 800 CAISSES (1 800 224-7737)



LE COMPLET NOIR 3 BOUTONS

Offert à 398\$

Les acheteurs de A. Gold reviennent juste d'Europe. Ils ont constaté que plus que jamais la tendance est au complet noir trois boutons à boutonage plus près du col.

Alors, ne manquez pas cette occasion de paraître à votre mieux à un prix ultra léger... dans un complet A. Gold en laine High Twist Super 100!

A.GOLD

Fairview Pointe-Claire 696.9171 • Carrefour Laval 687.1482 • Centre Rockland 341.1441 • Promenades St-Bruno 653.1220 • Galeries d'Anjou 353.5050 • La Place Verte 333.8515 • Mail Champlain, Brossard 466.2944 • L'Arrière-Boutique 2056 Bleury, Montréal 288.6677 • 11, York, ByWard Market, Ottawa 613.562.4653

Visitez notre site : www.agold.ca

2730606



Les Lumina du SPCUM prennent le chemin des postes de quartier

ÉRIC TROTTIER

Les 65 voitures Chevrolet Lumina neuves entreposées par la police de la CUM depuis neuf mois dans un champ près de l'usine d'épuration des eaux, dans le quartier Rivière-des-Prairies, prennent peu à peu le chemin des postes de quartier.

Mais, bien qu'elles aient été achetées, à l'origine, pour servir à la patrouille, elles seront plutôt conduites par les superviseurs des postes de quartier, durant une période de six à neuf mois, pour ensuite être données à des enquêteurs en civil.

Voilà la solution à laquelle sont arrivées la direction du Service de police de la CUM et la Fraternité des policiers. « Cette solution est satisfaisante pour nous, mais il est clair que les voitures Lumina ne feront jamais un bon véhicule de police, principalement à cause des problèmes ergonomiques qu'elles entraînent, qui sont dus à la particularité de notre travail », a expliqué hier le responsable du dossier à la Fraternité, Pierre David Tremblay.

Pour la présidente de la commission de la sécurité publique de la CUM, Claire Saint-Arnaud, il importait avant tout de remettre ces véhicules sur la route. « Ces voitures n'étaient pas adéquates pour les patrouilleurs, mais elles vont bien servir les enquêteurs et les superviseurs », a-t-elle ajouté.

Les 65 Lumina achetées au printemps dernier avaient été livrées au SPCUM en juin. Mais les policiers avaient refusé de patrouiller avec ces véhicules considérés comme étant trop petits pour accueillir à la fois des grilles séparant les agents des prévenus, d'imposants ordinateurs de bord ainsi que tout l'attirail que les policiers doivent porter sur eux (arme à feu, matraque, menottes, poivre de Cayenne, etc.).

La solution retenue est donc la suivante : des 65 véhicules garés à l'usine d'épuration, une vingtaine ont été distribués à différents services administratifs du SPCUM et à des enquêteurs ; les 45 restant ont subi de légères modifications pour permettre aux superviseurs des postes de quartier de s'en servir. Ils se déplacent généralement seuls et ne procèdent pas aux arrestations ; ils n'ont donc pas besoin d'un grillage et de tout l'attirail des policiers patrouilleurs.

Par contre, depuis longtemps, les superviseurs circulent en minifourgonnettes ; ils ont besoin de l'espace pour remplir leurs rapports sur les lieux d'un incident, d'un crime. C'est pour cette raison que le syndicat a insisté pour que la solution soit temporaire.

En juin prochain, le service de police doit acquérir plus de 180 minifourgonnettes. Du nombre, 45 seront remises aux superviseurs ; alors, ce sont des enquêteurs en civil qui hériteront des Lumina.

MARKETING AMÉRICAINE

3 COURS INTENSIFS
3 PROFESSEURS
DES ÉTATS-UNIS

HEC

DU NOUVEAU
CET ÉTÉ



RETAILING IN THE U.S.

Barry J. Babin, professeur, University of Southern Mississippi
Du 10 au 28 mai, de 9 h à midi
Préalable : Introduction au marketing



MARKETING RESEARCH

Mark Peterson, professeur, College of Business, University of Texas at Arlington
Du 31 mai au 18 juin, de 9 h à midi
Préalables : Introduction au marketing et Statistique



MARKETING IN THE U.S.

Robert A. Robicheaux, Bruno Professor of Retail Marketing, University of Alabama
Du 31 mai au 18 juin, de 13 h 30 à 16 h 30
Préalable : 1 trimestre à temps complet en administration des affaires



POUR QUI ? DURÉE

Étudiants au B.A.A.-et à l'option marketing de la M.Sc.
Cours de 45 heures (3 crédits) donnés sur une période de 3 semaines à raison de 3 heures par jour, du lundi au vendredi.

DATE LIMITE : 1^{er} avril

RENSEIGNEMENTS ET FORMULAIRES :

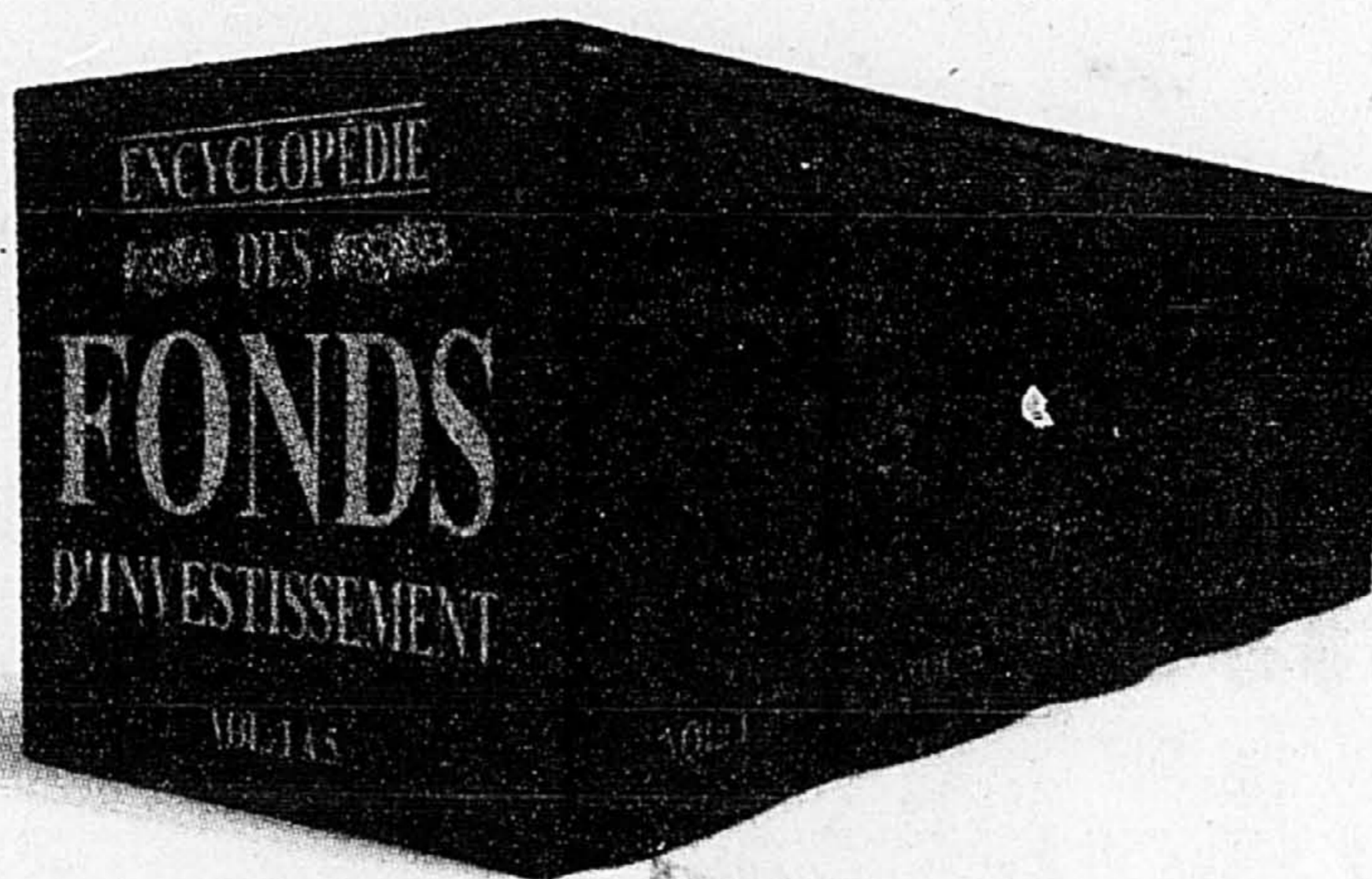
Bureau du registraire, École des Hautes Études Commerciales
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec) H3T 2A7
(514) 340-6151 registraire.info@hec.ca

www.hec.ca

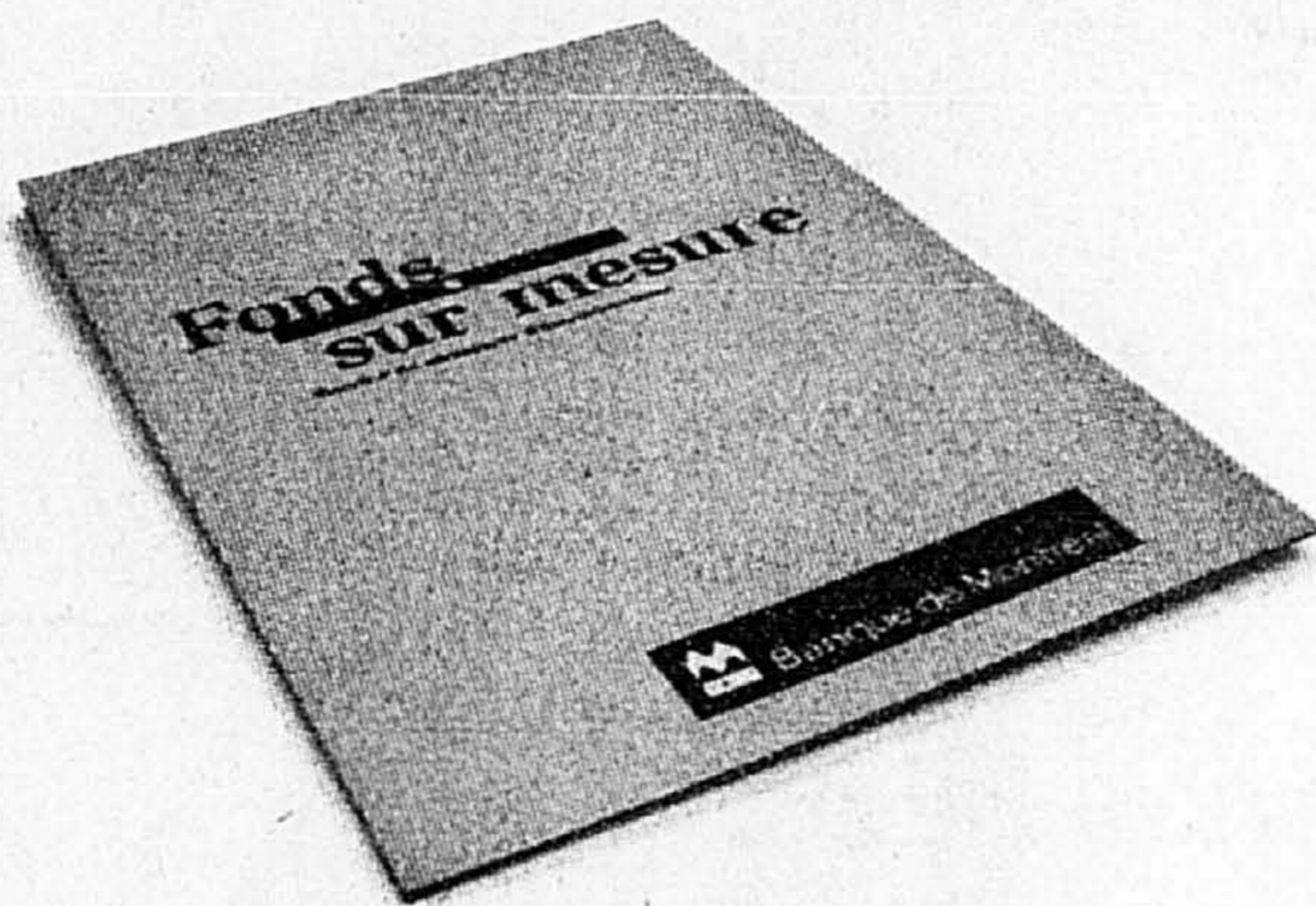
Les cours sont donnés en anglais. Nombre de places limité.

2730334

Quel est le meilleur moyen de diagnostiquer quel type d'investisseur vous êtes ?



[] Une thérapie de choc



[] L'auto-examen

On parle habituellement de profil d'investisseur, ce qui définit vos besoins, vos objectifs et votre niveau de tolérance au risque. Le seul problème consiste à savoir comment vous allez déterminer tout ça.

Et même si vous y parvenez, comment mettez-vous à profit vos connaissances ?

La réponse, c'est « Fonds sur mesure^{MD} », le plus vaste service d'allocation de l'actif au pays.

10 questions et une solution simple. Nous avons bien fait tous nos devoirs afin de vous éviter cette peine.

Il vous suffit d'appeler au 1 888 636-6376 ou de visiter notre site au www.bmo.com/fondsm/, et vous apprendrez rapidement à vous connaître.

Vous voyez bien que ce n'est pas si compliqué de choisir les fonds d'investissement qui vous conviennent.



Banque de Montréal

MD Marque déposée de la Banque de Montréal. Le Service « Fonds sur mesure » et les Fonds  sont offerts par Fonds de la Première Canadienne Inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

2716899

Nouvelles Obligations d'épargne du Canada Placement sûr et garanti. En vente maintenant.

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA Émission 58		
3,65 %		
AN 1		
OBLIGATIONS À PRIME DU CANADA Émission 7		
4,25 %	4,50 %	5,00 %
AN 1	AN 2	AN 3
Taux d'intérêt annuel composé de 4,58 % pour les obligations «C» détenues pendant 3 ans.		

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE

Canada

Les émissions 58 et 7 sont en vente jusqu'au 1^{er} mars à votre établissement bancaire ou financier.

2726188



PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse

Les étudiants ont trouvé un nouveau moyen de livrer leur message au ministre de l'Éducation. À 11 h hier, ils ont commencé à le bombarder de fax et de courriers électroniques.

Le ministre Legault inondé de courrier

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Les étudiants ont trouvé un nouveau moyen de livrer leur message au ministre de l'Éducation, François Legault. À 11 h hier, ils ont commencé à le bombarder de fax et de courriers électroniques pour lui enjoindre de renflouer les coffres des universités et des cégeps. Un petit jeu qu'ils ont baptisé *jam fax* et *jam e-mail* et qu'ils comptent bien poursuivre jusqu'au 24 mars, alors qu'ils manifesteront aux quatre coins du Québec.

Les télécopieurs du ministre continueront de cracher du papier tant qu'il ne promettra pas d'agir, a précisé hier la Coalition étudiante Montréal métropolitain (qui représente 18 associations universitaires et collégiales).

Le regroupement veut que Québec se serve de ses surplus tout frais pour embaucher des nouveaux professeurs, réduire la taille des groupes, regarnir les bibliothèques et acheter des ordinateurs et des instruments de laboratoire.

« Le gouvernement doit aussi récupérer les 650 millions des bourses du millénaire pour procéder à la conversion de prêts étudiants en bourses », a ajouté Daniel Vignault, au nom des étudiants de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

En quatre ans, le réseau de l'éducation s'est appauvri de 750 millions, rappelle le jeune homme, qui promet que les télécopieurs et ordinateurs du ministre ne seront pas les seuls engorgés d'ici le dépôt du prochain budget provincial. C'est que les étudiants sont sur le point d'occuper des édifices, à Montréal et sans doute à Québec, dit-il.

En 1996, les manifestations étudiantes avaient fait reculer la ministre Pauline Marois, qui songeait à augmenter les droits de scolarité. Résultats : les jeunes Québécois ne paient pas un sou de plus qu'en 1994-95, tandis que l'ensemble des étudiants canadiens a subi une hausse moyenne de 31 % (soit 14 % en Saskatchewan et 57 % en Ontario, les deux extrêmes).

Pour faire face aux coupes, les universités et cégeps du Québec ont donc été contraints de sabrer les dépenses.

Conférence sur le droit des victimes

Agence France-Presse
NEW YORK (Nations Unies)

La France organise une conférence sur le droit des victimes du 26 au 29 avril à Paris qui sera chargée de faire des propositions pour la Cour pénale internationale.

Le secrétaire général de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), William Bourdon, a indiqué à l'AFP que cette conférence réunirait une quarantaine d'experts juridiques et d'organisations non gouvernementales.

Elle devra faire des propositions pour la protection des victimes qui seront discutées lors de la prochaine session de la commission préparatoire de la Cour pénale internationale fin juillet à New York.

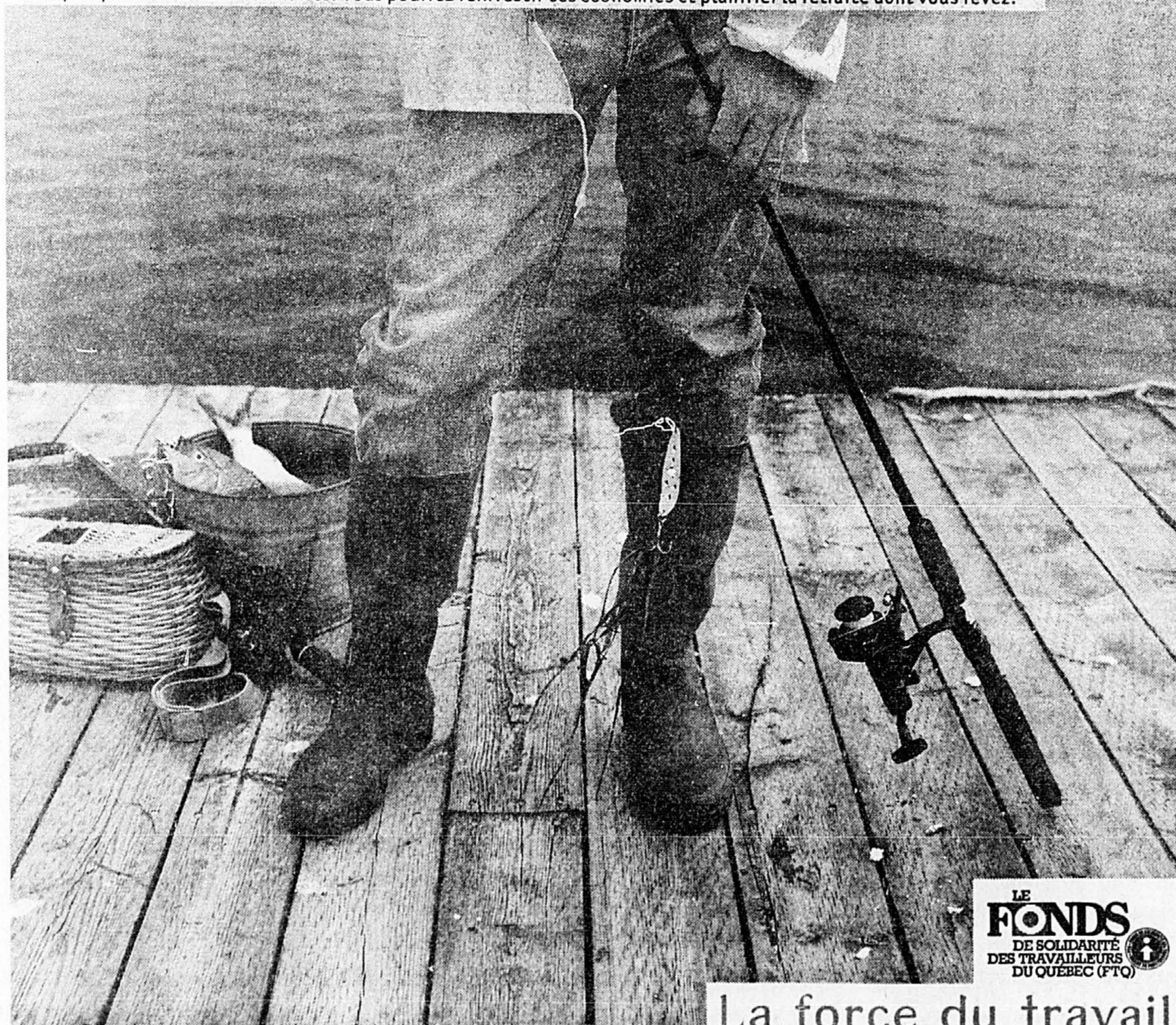
La Cour, dont les statuts ont été adoptés par 120 pays en juillet dernier à Rome, jugera les auteurs de crimes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

M. Bourdon, qui est aussi vice-président de la coalition des ONG françaises pour la CPI, a estimé que la France « a contribué à rehausser la place de la victime qui lui a été confisquée dans les tribunaux ad hoc » sur l'ex-Yougoslavie et le Rwanda.



Imaginez ce qu'une plus grande économie d'impôt peut faire pour votre retraite.

Avec les crédits d'impôt additionnels que vous procure le Fonds de solidarité (FTQ), vous économisez beaucoup plus d'impôt qu'avec les REER ordinaires. Vous pourrez réinvestir ces économies et planifier la retraite dont vous rêvez.



LE FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)

La force du travail

La valeur de l'action fluctue. Pour des enseignements détaillés sur le Fonds, consultez le prospectus.

Région de Montréal
Siège social Édifice FTQ -
Fonds de solidarité (FTQ)
8717, rue Berri
Montréal
(514) 383-FONDS

Centre-ville **NOUVEL EMPLACEMENT**
Place Bonaventure, 900, de la Gauchetière Ouest
Rez-de-chaussée
Galerie des boutiques
Montréal
Laval
1778, boul. Le Corbusier

Est de Montréal **NOUVEL EMPLACEMENT**
12295, rue Sherbrooke Est
Pointe-aux-Trembles
(Aut. 40, sortie Saint-Jean Baptiste)
Dorval
212, avenue Dorval **NOUVEL EMPLACEMENT**

Brossard **NOUVEL EMPLACEMENT**
2395, boul. Lapinière
(au sud de Taschereau)



271830

1 800 567-FONDS

Le ton monte entre la CSDM et la CSEM

MARC THIBODEAU

Le ton a monté d'un cran hier entre la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) et la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui demande au gouvernement de lui remettre neuf écoles appartenant actuellement à son pendant anglophone.

Le président de la CSEM, George Vathilakis, dans un communiqué qui se voulait officiellement « vigoureux », a indiqué que son organisme n'avait pas à être exposé aux réclamations des « brutes politiques » de la CSDM. M. Vathilakis a ajouté que sa commission scolaire « ne devait rien à personne », allant même jusqu'à comparer l'intervention de sa contrepartie francophone auprès du gouvernement à une forme de *taxage*.

Les écoles en question, a-t-il noté, ont été obtenues en bonne et due forme de la commission scolaire francophone en vertu de la loi 109, qui régissait la répartition des immeubles entre les commissions scolaires linguistiques formées en juin dernier. La CSDM n'aurait pas tant de doléances si son prédécesseur, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), avait restructuré son secteur anglophone pour répondre aux besoins d'espace des élèves francophones, estime M. Vathilakis.

Ce sont des reportages dans les médias anglophones indiquant que

la CSDM devait demander officiellement hier soir lors du conseil des commissaires le transfert des écoles de la CSEM qui ont mis le feu aux poudres.

La demande en question, comme l'a fait remarquer en marge du conseil la présidente de la commission scolaire francophone, Diane De Courcy, avait pourtant déjà été soumise au ministère de l'Éducation il y a quelques mois. Mme De Courcy a ajouté qu'elle ne s'étonnait pas outre mesure de l'attitude de la CSEM.

« Ils ont beaucoup de difficulté à reconnaître nos problèmes d'espace », a-t-elle noté. La présidente a ajouté que la CSDM ne perdait pas espoir d'en arriver à une entente à l'amiable avec ses pairs anglophones. « Ma patience a toutefois des limites », a-t-elle prévenu.

Le dossier de la répartition des écoles entre la CSDM et la CSEM se trouve au cœur du conflit qui divise depuis près d'un mois le parti de Mme De Courcy, le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO), cinq commissaires dissidents réclamant une attitude plus agressive dans ce dossier.

Hier soir, ce conflit était plus apparent que jamais, en dépit de la médiation entreprise la semaine dernière par le président du Syndicat canadien de la fonction publique, Gilles Charland.

Les dissidents ont d'abord voté de concert avec les six commissaires du Regroupement scolaire confessionnel (RSC) pour rejeter une proposition du MEMO qui pré-

voyait une consultation relative au « vécu confessionnel » des écoles de la CSDM, à quelques semaines du dépôt d'un rapport attendu sur la place de la religion à l'école. Le vote a donné lieu à un affrontement sur une question de procédure, qui s'est soldé en faveur du groupe de dissidents, là encore avec l'appui du RSC.

Par la suite, dissidents et membres du RSC ont de nouveau com-

biné leurs voix pour faire adopter une longue proposition relative à la gestion du parc immobilier de la commission scolaire.

La demande relative aux écoles de la CSEM a fait l'objet d'un vote distinct. Tous les commissaires du MEMO ont appuyé l'idée de réitérer la demande déjà faite au gouvernement, les membres du RSC choisissant pour leur part de s'abstenir.

IMPORTANT

NOUS RÉNOVONS AFIN DE MIEUX SERVIR NOTRE COMMUNAUTÉ À PARTIR DU 1^{er} MARS 1999, NOUS DÉMÉNAGEONS TEMPORAIREMENT AU MAIL CAVENDISH 5800, boul. Cavendish (coin Kildare)

Afin de consolider notre avenir, nous entreprenons la construction et la rénovation du nouveau Campus communautaire juif. Aux fins de sécurité et d'efficacité, les bureaux de la FEDERATION CJA et ses organismes situés à l'Édifice Cummings (5151, ch. de la Côte Ste-Catherine) seront temporairement relogés à l'ancien magasin Eaton au Mail Cavendish.

Pour renseignements, appelez les Services juifs d'information et de référence (514) 737-2221



Nos numéros de téléphones et de télécopieurs demeurent inchangés

La FEDERATION CJA et ses agences continueront à offrir la gamme de service à la communauté.

Nous regrettons tout inconvenient.



nous croyons que votre ordinateur portatif

devrait fonctionner pendant toute la durée du vol

et nous allons jusqu'à Hong-Kong

nous avons installé, à même le fauteuil, une prise de courant pour votre ordinateur portatif; maintenant, plus question de vous empêcher de travailler, surtout lorsque vous avez tout votre temps.

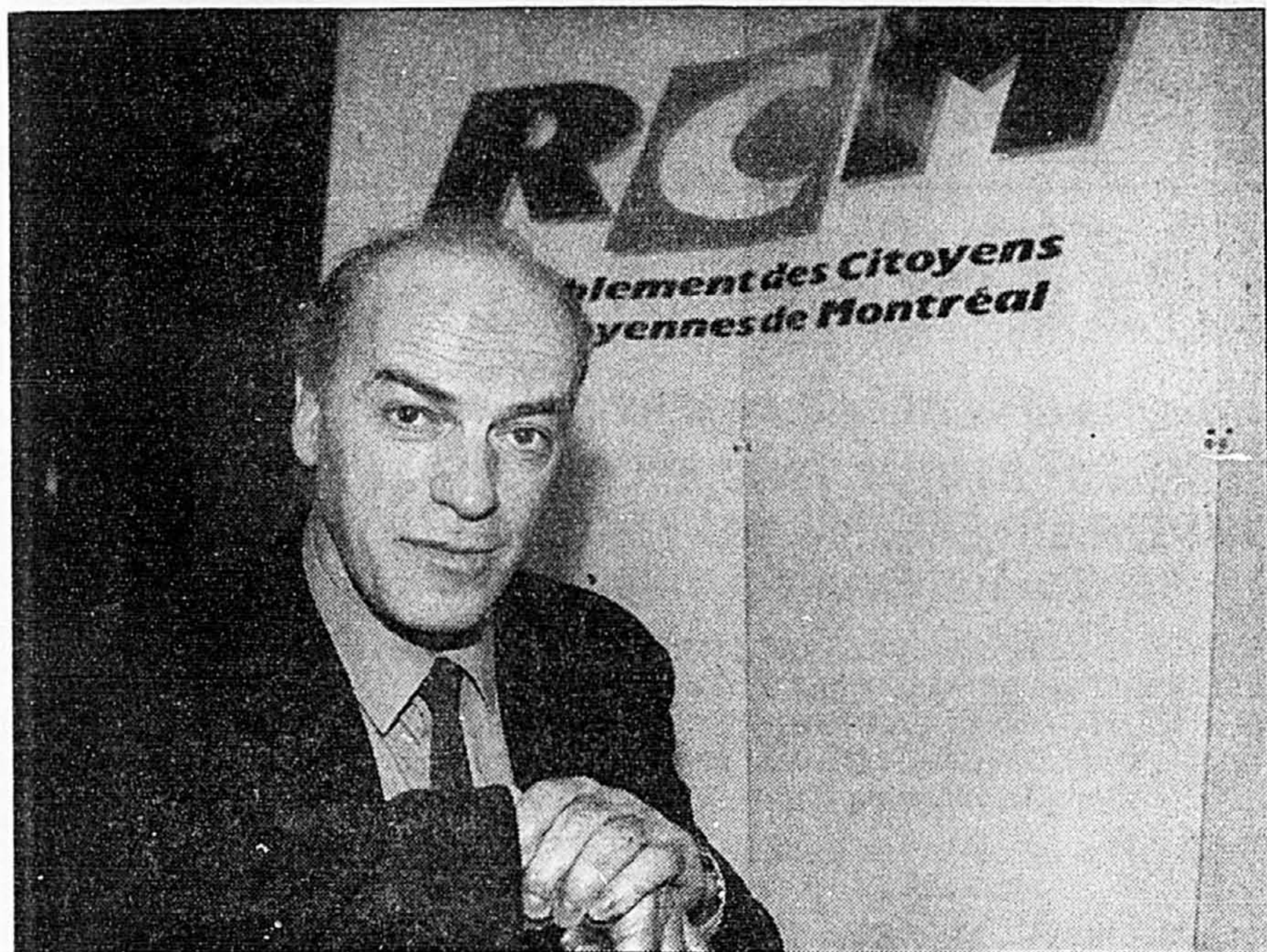


Canadian
www.cdnaair.ca

Île de Montréal

Le RCM revient de loin, dit Prescott

Michel Prescott croit que ses adversaires ne survivront pas à leurs dettes électorales



Michel Prescott a inauguré le conseil général de son parti, hier soir, devant une centaine de militants réunis dans une salle du Plateau Mont-Royal pour adopter un plan d'action. Il a invité tous ceux qui s'opposent à Pierre Bourque à grossir les rangs de son parti.

MICHÈLE OUIMET

« Nous revenons de loin ! » C'est en ces termes que le chef du RCM, Michel Prescott, a inauguré le conseil général de son parti, hier soir, devant une centaine de militants réunis dans une salle du Plateau Mont-Royal pour adopter un plan d'action.

M. Prescott croit que ses adversaires, Nouveau Montréal de Jacques Duchesneau et Équipe Montréal de Jean Doré, ne survivront pas à leurs dettes électorales. Du même souffle, il a invité tous ceux qui s'opposent à Pierre Bourque à grossir les rangs de son parti.

La division des forces de l'opposition et la crise du leadership du RCM ont contribué à la réélection de Pierre Bourque, a-t-il affirmé.

« Il ne faut plus que l'opposition soit divisée en trois partis, a-t-il précisé. C'est du gâteau pour Pierre Bourque. Le RCM est destiné à être le pôle de rassemblement. »

« Notre parti n'est pas seulement sauvé, mais le processus de relance est engagé. Le RCM est vivant ! » a lancé de son côté le président du parti, Abe Limonchik.

Par contre, Michel Prescott reconnaît qu'il ne sera pas facile de convaincre les conseillers de l'opposition de se rallier au RCM. « Je ne m'attends pas à ce qu'ils rejoignent notre parti trois mois après avoir été élus. Ils

ont besoin de temps. La volonté de s'unir va venir de l'extérieur du conseil municipal. »

M. Prescott a rappelé certains des malheurs qui se sont abattus sur son parti l'année passée. « Notre ancien chef (Jean Doré) a décidé de ne pas être candidat chez nous. Notre leader suivant (Thérèse Daviau) avait en tête de se présenter avec une autre équipe. C'est du burlesque politique dramatique ! »

Au RCM, la campagne électorale a coûté 182 000 \$, alors que les autres partis ont dépensé le triple, soit près de 600 000 \$, a souligné M. Prescott. « Pour eux, money was no problem. Ils ont mené une campagne luxueuse pendant que nous, nous nous heurtions à de nombreux problèmes. Aujourd'hui, les rôles sont inversés et le RCM vit un moment. Nous devons en tirer des leçons et redevenir le grand rassemblement des citoyens de Montréal. »

Prenant à son tour la parole, le conseiller du district de Lorimier, Richard Théorêt, a reconnu que la campagne électorale n'avait pas été facile. Les lendemains des élections non plus. « La situation a été pénible, a-t-il candidement avoué. Je sais qu'il y a des journalistes dans la salle, mais ça ne me défrise pas. Il y a aussi eu des ratés dans l'organisation interne du caucus. On n'est pas nombreux. On n'est pas une grosse gang. »

Le RCM a fait élire quatre conseillers, le maire Bourque, 39. Le RCM a une dette électorale de 30 000 \$ qu'il espère éponger par une campagne de financement. Dès l'an 2000, le parti veut ramasser de l'argent pour préparer les élections de 2002.

La Ville veut imposer un moratoire sur la conversion en condos dans certains quartiers

GILLES GAUTHIER

La Ville de Montréal s'apprête à imposer un moratoire sur la conversion en condos dans les quartiers où le taux d'inoccupation des logements locatifs est trop bas. Ce qui touchera en tout premier lieu le Plateau Mont-Royal.

Le président du comité exécutif, Jean Fortier, a expliqué hier au cours de sa rencontre de presse hebdomadaire qu'un taux d'occupation trop élevé dans un secteur exerce des pressions à la hausse sur les loyers. Ce qui peut obliger des locataires à déménager. Les propriétaires peuvent aussi les inciter à partir.

Les règlements prévoient que des dérogations à l'interdiction de convertir en copropriété divisée sont accordées par le conseil municipal quand le taux d'inoccupation est égal ou supérieur à 3 % dans une zone. « L'interdiction permettra de faire baisser la pression dans un quartier où il y a saturation », a expliqué le président.

La ville est divisée en quatre secteurs et, de dire M. Fortier, l'occupation dépasse 97 % dans la zone centrale, qui se compose du Plateau Mont-Royal, du centre-ville (quartier Ville-Marie), du Centre-Sud et du Sud-Ouest.

L'administration, a poursuivi le président du comité exécutif, envisage de plus de subdiviser cette zone et de refuser des dérogations pour des secteurs précis. Le Plateau sera assurément visé. Il comprend les districts électoraux de Plateau-Mont-Royal, Laurier, Jeanne-Mance, de Lorimier et Mile-End. Le district de Saint-Jacques, dans Ville-Marie pourrait également être touché. « Ce qui permettra de déplacer les demandes de

conversions, donc les demandes d'accès à la propriété, vers d'autres secteurs », a déclaré M. Fortier.

Le porte-parole du Service de l'habitation, François Goulet, précise que la ville a demandé à la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) des statistiques sur les différents secteurs de la zone centrale.

Aucune décision finale n'a encore été prise par le comité exécutif.

M. Goulet indique que 335 demandes de dérogations visant 1277 logements ont été acceptées par le conseil municipal depuis décembre 1993. D'autres étapes doivent par la suite être franchies, dont une requête à la Régie du logement, l'arpentage et l'enregistrement. Toutes ne les franchissent pas, ce qui fait qu'environ 85 % des demandes acceptées par la Ville se traduisent ultimement par une division en condos.

Les règles sur la conversion avaient été assouplies à la fin d'octobre 1997, notamment par l'abolition de la contrainte des « loyers balises » et, en 1998, un nombre record de demandes avaient été effectuées, soit 114. Près de 64 % des demandes de dérogation sont venues des quartiers Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie l'an dernier.

Les propriétés « quasi converties », c'est-à-dire les copropriétés indivises, et les immeubles détenus par des sociétés en commandite ou des sociétés par actions ne sont pas soumis à la règle du 3 % si au moins la moitié des logements sont occupés par les détenteurs du droit de propriété.

Une dizaine de demandes de dérogation seront soumises au conseil lors de sa prochaine séance, le 8 mars.

Les voisins de Paris Star devront, encore, patienter

L'entreprise a acheté un incinérateur qui ne devrait pas être fonctionnel avant la mi-mai

PAUL ROY

Il y a un an, *La Presse* écrivait : « Les voisins de l'usine polluante Paris Star, du Plateau Mont-Royal, devront patienter encore un an avant de voir s'améliorer leur situation. »

Cette semaine, les voisins en question, qui se plaignent depuis des années des odeurs nauséabondes provenant de la bonnerie de la rue Rachel, ont appris qu'ils devraient encore patienter. « Vraisemblablement jusqu'en mai. »

Et ils le prennent mal. « C'est très décevant, dit Robert Boivin, un résident de la rue Coloniale. On leur a donné une chance, on a été des bons citoyens. Mais là, on constate que la compagnie se traîne les pieds, elle agit avec une lenteur détestable. »

Paris Star a acheté un incinérateur de 500 000 \$ qu'elle devrait recevoir en avril, mais qui ne devrait pas être fonctionnel avant le début ou la mi-mai. Il traitera les fumées et les gaz produits lors de la teinte des tissus. Il devrait ainsi en neutraliser les odeurs.

Selon l'entreprise, les négociations en vue d'acheter l'équipement en question ont pris plus de temps que prévu.

L'explication ne satisfait guère Hazel Field, une résidente de la rue Saint-Domi-

nique, qui s'était elle aussi faite à l'idée que le problème serait atténué avant le printemps. « Je sors promener mon chien trois fois par jour et je choisis ma route en fonction des odeurs. Ça me désole de constater que ça va durer encore des mois. »

M. Boivin, Mme Field et d'autres voisins entendent se réunir pour étudier la possibilité de demander à la CUM d'imposer une amende à Paris Star.

La chose n'est pas impossible, au dire de Bernard Séguin, surintendant au service de l'environnement de la CUM. « Le délai expire vendredi (demain), explique-t-il. S'il n'est pas respecté (il ne le sera de toute évidence pas), nous ferons alors un constat. Nous nous garderons ainsi le droit de poursuivre ou non. »

— Qu'est-ce qui déterminera si vous poursuivrez ou non ?

— On va examiner les raisons du délai, on va juger de la bonne foi de l'entreprise. Mais notre but n'est pas de punir, on agit pour que les citoyens soient débarrassés de cette nuisance-là. On se garde tout de même la possibilité d'utiliser notre pouvoir coercitif au moment jugé opportun.

Si l'entreprise était reconnue coupable de contrevenir au règlement 90 sur l'assainissement de l'air, elle s'exposerait à une amende maximale de 500 000 \$. Mais, selon M. Séguin, cette amende maximale n'a jamais été imposée. « On parle plutôt de dizaines de milliers de dollars. »

Têtes d'affiche

La fondation Jeunesse du monde tiendra une soirée sous la présidence d'honneur de Daniel Audet (vice-président aux affaires corporatives chez Vidéotron communications), le 27 avril. Les donateurs pourront alors assister à une représentation du nouveau spectacle du Cirque du soleil. La collaboration de cette fondation et du Cirque du soleil a pour motif un programme d'activités pour jeunes en difficulté. Jeunesse du monde participe également à des soupes populaires, des visites de centres d'accueil, des collectes d'armes blanches dans les écoles, etc. Coût de la soirée : 150 \$. Renseignements : 849-2992.



Marcelle Ferron

La vente aux enchères du Service bénévole de l'est de Montréal a permis de recueillir plus de 50 000 \$. La peinture offerte par l'artiste Marcelle Ferron, présidente d'honneur de l'activité avec Claude Legault (SITQ immobilier), a trouvé preneur pour 5200 \$. Une encre sur carton de Jean-Paul Mousseau a fait monter les enchères à 2550 \$, et une sérigraphie d'Alfred Pellán a été adjugée à 2000 \$, alors que des oeuvres d'André Philibert, Armand Vaillancourt et Renée duRocher ont trouvé preneur à 2050 \$, 1400 \$ et

950 \$. Cet argent sera affecté aux services dispensés par 885 bénévoles.



Marcel Trahan

Parrainée pour la deuxième année consécutive par le juge Marcel Trahan, la loterie de la Fondation d'aide aux parents d'enfants handicapés a permis de recueillir 12 600 \$. Cet argent permettra d'offrir 1200 heures de répit-accompagnement aux parents membres de l'organisme qui en font la demande. Renseignements : 844-3492.

Sprint d'inscription des entreprises désirant participer au Défi corporatif Canderel au profit de la recherche sur le cancer. Les inscriptions reçues au plus tard le 5 mars donneront droit au tirage d'un week-end dans la Ville reine, a-t-on annoncé hier en conférence de presse. Sylvie Bernier, au nom des dix athlètes qui participeront à cette course colorée (vendredi 7 mai dans le centre-ville) a incité les entreprises à se faire généreuses, les dix plus importants donateurs s'assurant de la présence d'un olympien (dont Bruny Surin, Annie Pelletier, Gaëtan Boucher) au sein de leur équipe. Le Défi corpo-

ratif Canderel est une activité haute en couleur qui permet de financer le Centre de recherche sur le cancer de McGill et l'Institut du cancer de Montréal, affilié à l'Université de Montréal. Des prix sont remis aux équipes qui ont recueilli le plus de fonds ou ont présenté le costume le plus original. Renseignements : 842-8636.

Le mardi 16 mars, Communications et société, une division de l'Office des communications sociales, accueillera Pierre Juneau, président du Conseil mondial pour la radiotélévision (ex-président de la Société Radio-Canada, puis du CRTC) comme conférencier à son petit déjeuner. Le tout débute à 7h30. Coût : 35 \$. Renseignements : 524-8223.



Jeannette Loisel

En remettant un don de 3950 \$ à l'Association canadienne de la dystrophie musculaire, André Pilon, vice-président pour la région Laval/Rive-Nord de la Banque de Montréal, devait souligner qu'une bonne partie de ce don (2425 \$) avait été recueillie auprès de gens d'affaires de Laval, dans le cadre d'une campagne de souscription

organisée par Jeannette Loisel, employée de la Banque de Montréal. Le don a d'ailleurs été fait au nom de la Fondation des employés de la Banque de Montréal.

Les Maisons de l'ancre, un foyer d'hébergement pour femmes en difficulté, compte sur le soutien de la population pour poursuivre l'oeuvre entreprise depuis 1982. Vous pouvez faire parvenir vos dons à : Maisons de l'ancre, 7930, boulevard Pie-IX, Montréal (Québec) H1Z 3T3. Renseignements : 374-5573.

Le quillothon Mike Bossy de la Société canadienne de la Croix-Rouge (section Laval et Basses-Laurentides) se tiendra cette année du 6 au 14 mars, au salon de quilles Terminus (130, Saint-Viateur, à Saint-Eustache). Coût : 10 \$ (comportant les souillers) pour deux heures et demie. Renseignements : (450) 663-2628 ou (450) 974-1019.



Mike Bossy

Demain, le Conseil des relations internationales de Montréal recevra le consul du Japon, Tadanori Inomata, pour traiter des Nouvelles politiques économiques au Japon : incidences

pour le Québec, à l'occasion de son déjeuner-causerie, à l'hôtel Omni, 1050, rue Sherbrooke Ouest. Coût : 60 \$. Renseignements : 340-9622.



Daniel Charrette

C'est sous la présidence d'honneur de Daniel Charrette, de Gaz Métropolitain, que se tiendra le premier tournoi de golf Blouin-Robitaille au profit de Leucan (Association pour les enfants atteints de cancer). Organisé par Jean-Pierre Blouin et Claude Robitaille, ce tournoi de golf aura lieu le 31 mai, au club de golf Le Mirage. Coût : 225 \$. Renseignements : 731-3696.

ERRATUM

Une inversion de chiffres a occasionné une erreur dans le numéro de téléphone relatif à la soirée-hommage (aujourd'hui) à Jacques Gagnon de la direction d'Alcan, soirée dont les profits seront remis à l'oeuvre du Bon Dieu dans la rue. Renseignements : 393-1180.

Adressez vos communiqués à : Têtes d'affiche, La Presse, 7, rue St-Jacques, Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Actualités

Pour en finir avec la médecine de corridor

Maisonnette-Rosemont réclame un centre ambulatoire et des nouvelles urgences

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Un centre ambulatoire flambant neuf et des urgences agrandies : voilà ce que réclame, d'ici deux ans, l'hôpital Maisonnette-Rosemont afin de reléguer aux oubliettes la médecine de corridor qu'on y pratique depuis des années.

Seules ces mesures, disent les médecins et les administrateurs de l'hôpital, permettront d'enfin offrir aux malades alités aux urgences un environnement de soins adéquat.

« Les patients sont extraordinaires, c'est rare qu'on les entend se plaindre, mais ils méritent mieux que de la médecine de tranchées dans un milieu qui n'est plus un milieu hospitalier, mais un milieu inhospitalier », a lancé en conférence de presse le président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de l'hôpital, le Dr Robert Bélanger.

Depuis la fermeture de deux autres hôpitaux de l'est de Montréal, il n'y a plus que Maisonnette-Rosemont et Santa Cabrini pour desservir un immense territoire comptant plus d'un demi-million d'habitants. Résultat, les urgences de Maisonnette-Rosemont sont celles où l'on reçoit chaque mois le plus de patients (6300) et d'ambulances (1200) dans l'île de Montréal.

Conditions dangereuses

Cette année, malgré une pléthore de mesures temporaires — réouverture de lits fermés, transformation de chambres privées en chambres

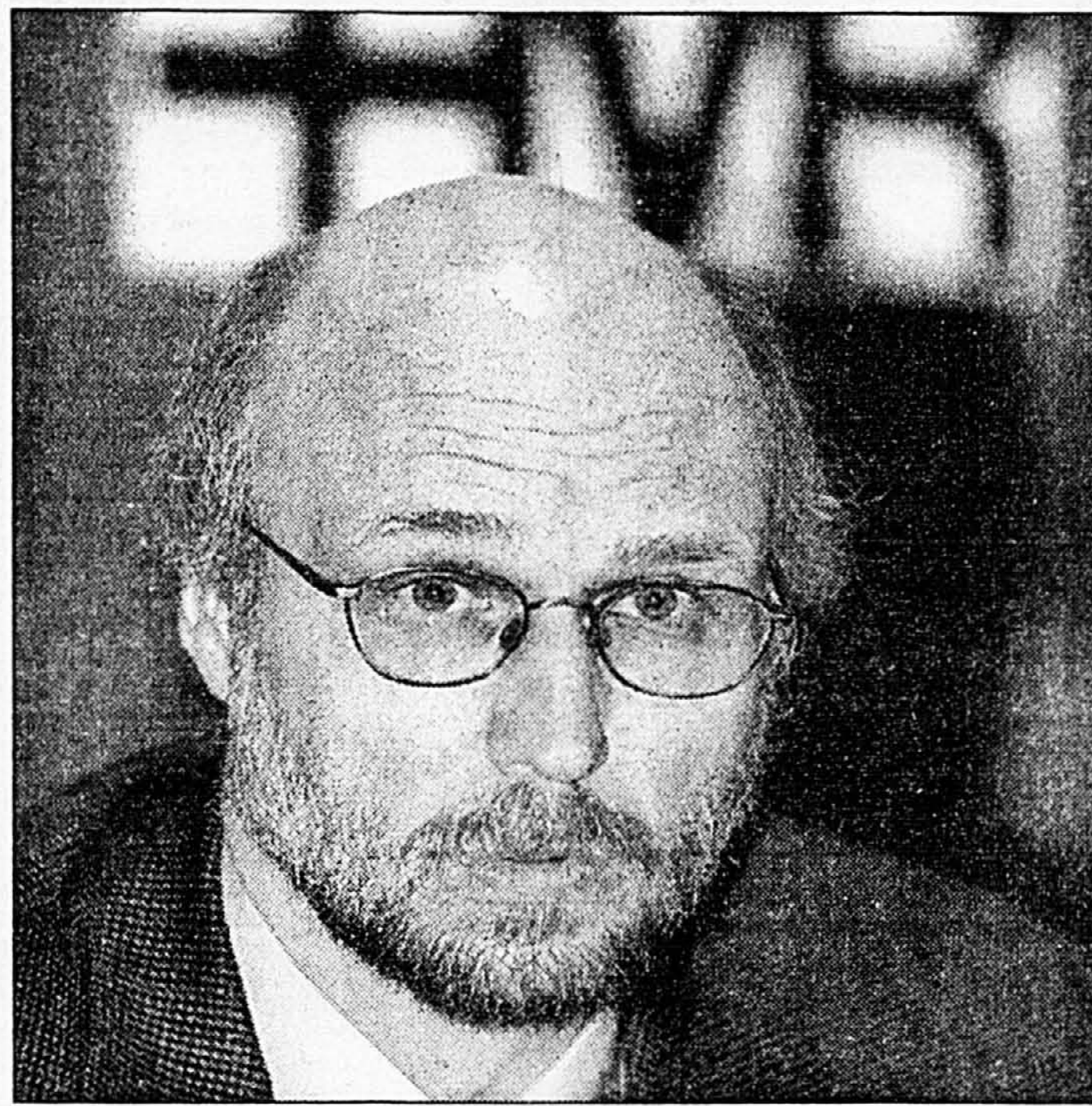
doubles, report de chirurgies non urgentes, etc. — les débordements continuent. « L'an passé, on a mis beaucoup l'accent sur le verglas, mais cette année il n'y a pas de verglas et la crise est la même », souligne le Dr Bélanger, qui juge les conditions de travail des médecins dangereuses. « On doit prendre des décisions vitales à une vitesse qui n'est pas raisonnable », dit-il.

Hier, dans ce qui était presque une « petite » journée pour l'hôpital, 66 patients étaient alités alors que la capacité officielle des urgences est de 34 civières.

Pour atténuer l'affluence, la construction d'un centre ambulatoire à Maisonnette-Rosemont est promise par la régie régionale de la santé depuis 1995. On espère pouvoir y traiter une clientèle qui cesserait d'occuper inutilement des lits d'hôpital, ce qui faciliterait l'accès aux étages pour les patients provenant des urgences.

Quatre ans

Mais voilà, on n'en est présentement qu'à l'étape des appels d'offres pour les plans et devis et la construction ne devrait être prête que dans quatre ans, un délai que la direction juge « préjudiciable »



« Les patients méritent mieux que de la médecine de tranchées dans un milieu... inhospitalier », a lancé le Dr Robert Bélanger.

pour ses patients. « Il faut prendre des mesures expéditives et sauter des étapes, pour que le centre am-

bulatoire soit une réalité dans deux ans », insiste le directeur général, André Ducharme.

La direction de l'hôpital souhaite aussi que la régie et la ministre de la Santé, Pauline Marois, donnent leur aval pour que l'on double la superficie des urgences de l'hôpital d'ici deux ans, tout en faisant passer le nombre de civières de 34 à 45. « Présentement, on vit une situation limite, affirme le directeur du département de médecine d'urgence, le Dr Bernard Mathieu. On se sent mal quand on sait qu'on ne serait pas capable de donner un respirateur au prochain patient en insuffisance respiratoire qui arriverait, parce qu'on n'en a plus. »

La régie régionale se montre sensible aux demandes de l'hôpital, du moins en ce qui concerne le centre ambulatoire. « Ce n'est pas impossible de le faire en deux ans, même si c'est un minimum », a dit le chef du service de la construction, Guy Daigneault. « On pourrait faire ça en fast track, mais ça va prendre une entente entre l'hôpital, la régie et le ministère. »

Selon Nicole Bastien, attachée de presse de la ministre de la Santé, Pauline Marois, le centre ambulatoire de Maisonnette-Rosemont est déjà jugé prioritaire. « Il y a eu une rencontre il y a trois semaines entre tous les gens du ministère qui sont concernés, afin d'accélérer les choses », a-t-elle indiqué.

Selon M. Ducharme, les deux projets coûteront près de 40 millions, soit 31,6 millions pour le centre ambulatoire, et de sept à huit millions pour l'agrandissement des urgences.

Carignan pressenti pour le CHUM

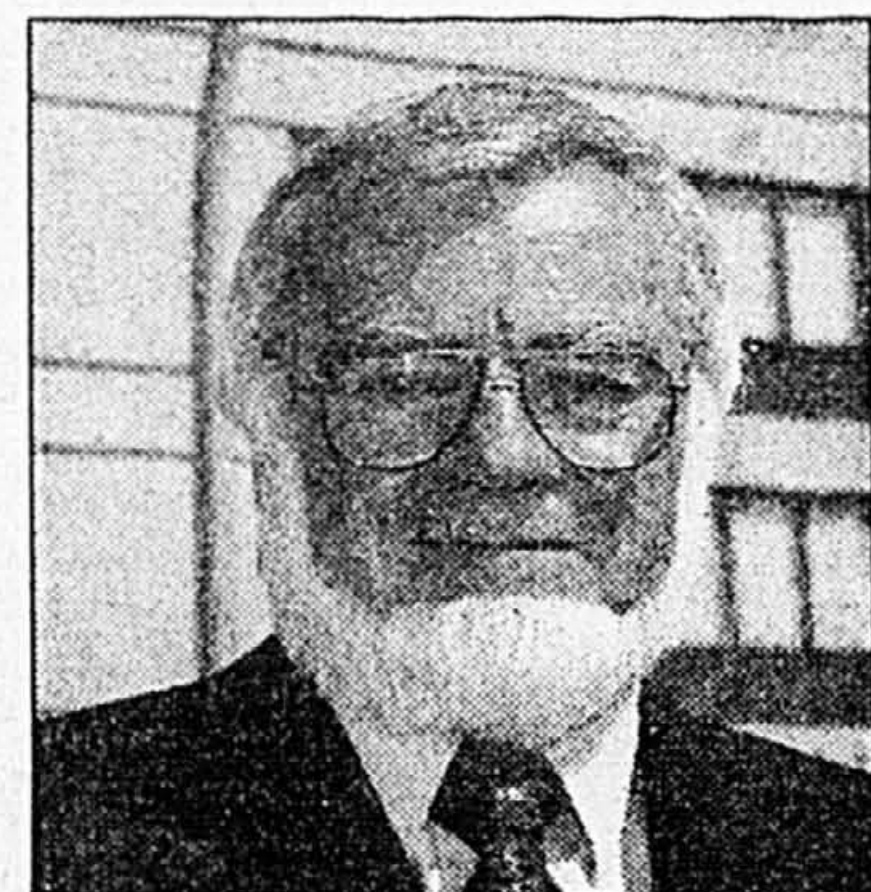
JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Le directeur général de l'Institut de cardiologie de Montréal, le Dr Raymond Carignan, a confirmé hier qu'on l'avait pressenti pour jouer un rôle au CHUM, où le sort de la directrice générale, Cécile Cléroux, demeure incertain.

La semaine dernière, alors que l'on apprenait que Mme Cléroux est en période de réflexion au sujet de son avenir, le nom du Dr Carignan avait été avancé par certains comme successeur potentiel, ou alors comme observateur ou conseiller spécial au conseil d'administration.

Joint au téléphone, le Dr Carignan a reconnu avoir été contacté, mais il est demeuré très vague quant à l'identité de ses interlocuteurs et quant au rôle que l'on aimerait qu'il joue au CHUM.

« J'ai reçu des appels de la part de gens en autorité, qui m'ont demandé si j'étais prêt à prendre du service », a-t-il indiqué, se disant « ouvert à regarder les possibilités



Photothèque ROBERT MAILLOUX La Presse ©
Le Dr Raymond Carignan

d'aide (qu'il peut) donner ».

Il s'empresse toutefois de rappeler que Mme Cléroux est toujours en selle. Aussi n'a-t-il pas l'intention de poursuivre les discussions jusqu'à nouvel ordre. « Mais si le poste (de directeur général du CHUM) est libre un jour et qu'il y

a toujours des souhaits que je puisse apporter une contribution, je devrai regarder ça plus en détail, même si j'aurai beaucoup de questions à poser. »

Si le Dr Carignan s'investissait au CHUM, ce ne serait pas la première fois qu'il intervient dans un contexte de fusion difficile. À l'automne, c'est à ses services que Québec a recouru quand on a eu besoin d'un médiateur pour dénouer l'impasse entre les médecins des pavillons de Hull et de Gatineau du centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais.

Président de l'Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux du Québec, le Dr Carignan, âgé de 63 ans, navigue dans l'administration depuis 1971. Il a entre autres été sous-ministre adjoint à la Santé et a dirigé l'hôpital Louis-H.-LaFontaine alors qu'il était en tutelle au début de la décennie. Il est à la tête de l'Institut de cardiologie de Montréal depuis près de quatre ans.

Le Curateur public cède la gestion des actifs de ses protégés à la Caisse de dépôt

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Le Curateur public confiera dorénavant à la Caisse de dépôt et placement la gestion des actifs des personnes qui sont sous sa protection.

Le curateur, Pierre Gabrièle, et le PDG de la Caisse, Jean-Claude Scraire, ont annoncé hier que CDPQ Gestion, filiale de la Caisse, assurera l'administration de l'ensemble des fonds collectifs du Curateur, dont la valeur frôle les 230 millions.

Jusqu'à récemment, la gestion des avoirs des 13 000 personnes sous curatelle publique était confiée à un membre du personnel du Curateur. Depuis le départ de cet employé, en octobre, c'est la firme TD Capital qui assurait l'intérim.

Comme il l'avait laissé entendre le mois dernier dans une entrevue accordée à *La Presse*, M. Gabrièle a choisi de se départir de cette responsabilité afin, dit-il, de recentrer sa mission sur la protection de la personne.

Pour les protégés, le transfert se

concrétisera par des frais de gestion moins élevés, a fait remarquer le porte-parole du Curateur, Pierre Verge, sans préciser l'ampleur exacte de cette diminution. En 1997, les honoraires d'administration ont atteint 4,2 millions, selon les états financiers du Curateur.

Il y a un mois, M. Gabrièle avait aussi laissé poindre la possibilité de donner en sous-traitance la gestion des quelque 400 immeubles dont il a la responsabilité. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet, a indiqué M. Verge.

Salaire des médecins : les hôpitaux les plus fragiles ont tout à perdre

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

L'entente conclue lundi entre Québec et les médecins omnipraticiens est un pas dans la bonne direction, mais elle pourrait avoir des effets pervers dans certains hôpitaux comme Santa Cabrini.

L'accord retire en effet du plafond trimestriel de rémunération des généralistes les actes faits dans les salles d'urgences.

Or, ce principe s'appliquait déjà dans des hôpitaux qui vivent une pénurie d'effectif particulièrement aiguë, comme c'est le cas à Santa Cabrini depuis quelques mois, où l'on ne compte plus que 11 médecins réguliers alors qu'il en faudrait au moins le double.

« À court terme, l'entente est mauvaise parce qu'on perd notre avantage comparatif vis-à-vis d'autres salles d'urgences. Les médecins temporaires qu'on a recrutés à Jean-Talon, à la Cité de la Santé et à Maniwaki risquent de repartir dans leur hôpital, puisqu'ils vont y être déplaçonnés aussi », croit le chef démissionnaire du département de médecine générale de Santa Cabrini, le Dr Frank Giuristante.

« L'entente peut être intéressante, mais est-ce que ce sera assez pour attirer des médecins déjà en place, qui font du bureau ? C'est possible, mais je n'en suis pas sûr », ajoute le médecin.

Infirmières intéressées

Les infirmières, de leur côté, voient d'un bon oeil les concessions faites aux médecins. « C'est la confirmation que quand le gou-



Jennie Skene

vernement juge une problématique suffisante, il est capable d'intervenir de façon ciblée », a commenté la présidente de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ), Jennie Skene.

Les infirmières vivent elles-mêmes des moments difficiles, souvent forcées de faire des heures supplémentaires tandis que les jeunes hésitent à faire grossir les rangs de la profession, rebutées par les conditions de travail difficiles qui les attendent, souligne Mme Skene, qui espère que le rythme des négociations avec Québec, entreprises il y a un an, va maintenant s'accélérer.

De son côté, la présidente de l'Association des hôpitaux du Québec, Marie-Claire Daigneault-Bourdeau, a rappelé que si l'entente avec la FMOQ risque d'aider les hôpitaux à conserver leurs médecins, elle ne donne pas davantage de lits pour hospitaliser les patients. « Je pense que c'est évident qu'on va devoir réinvestir de façon importante », a-t-elle dit.

Voyagez et courez la chance de gagner

une mercedes!

Pourquoi pas vous ?

Chaque tranche de 500 \$ d'achat vous donne une chance

TIRAGE PRÉLIMINAIRE à tous les dimanches à 19 h à l'émission Ptitit-Kay de la station de radio CFMB 1280 AM.



multi-voyages

Quelle que soit votre destination
Notre but : vous faire voyager
Notre force : bien vous conseiller
8397, rue St-Denis, Montréal (Qc)
Tél.: (514) 858-0011 • 1 888 302-6221

VOLVO

Offre de durée limitée



1,9%

d'intérêt pour un bail de 30 mois

Voyez John Scotti Volvo pour plus de précisions

Toutes les S-70 et familiales de base modèles 1999 en stock

John SCOTTI VOLVO

Les photos peuvent différer des modèles en vente

4330, rue Jarry Est (514) 725-9394

Les parents d'enfants autistiques réclament la fermeture de RdP

MARIE-FRANCE LÉGER

La société québécoise de l'autisme demande la fermeture de l'hôpital Rivière-des-Prairies et la répartition d'une partie des budgets dans des ressources alternatives adéquates pour soigner les personnes autistiques qui seraient, selon les chiffres officiels, 167 sur les 550 usagers que compte l'établissement psychiatrique.

Quant aux usagers avec de réels troubles mentaux, ils devraient fréquenter un autre établissement grâce à un transfert des fonds.

Selon Peter Zwack, président de la Société québécoise de l'autisme (SQA), les autistes compteraient pour près la moitié des patients de Rivière-des-Prairies, selon les propos que lui aurait tenu un ancien responsable de l'hôpital.

« On compte 10 000 autistes au Québec, mais il y en a sans doute pas mal plus parce que dans les hôpitaux psychiatriques, il y en a sûrement beaucoup qui n'ont pas été diagnostiqués », a-t-il précisé.

La SQA blâme le ministère et la régie régionale de n'avoir jamais fourni les ressources voulues pour ce type d'atteinte neurologique qui se traduit par une impossibilité de communiquer avec l'entourage. M. Swack répète que les autistes ne sont pas des malades mentaux et que les possibilités de réa-

daptation sont grandes si on ne les laisse pas entre les mains des psychiatres.

« Ce sont des psychologues, des éducateurs, des ergothérapeutes qu'il faut. Il y a un très bon programme à l'hôpital de Montréal pour enfants, au département de psychologie, mais la liste d'attente est de plus d'un an », a-t-il déploré.

Arlette Corbeil, mère d'un autiste de 30 ans, est dégoûtée de constater que son fils, confiné dans une résidence privée avec des malades souffrant de troubles mentaux, ne peut trouver une ressource de réadaptation adéquate.

La SQA l'a référé à une ressource à Mont-Royal, mais on lui a répondu au téléphone que comme son fils n'a pas de troubles mentaux, on ne pouvait pas le prendre... « D'un côté, il n'est pas à sa place avec des gens psychiatisés et quand j'essaie d'avoir le service de réadaptation, on me dit qu'on ne peut pas le prendre parce qu'il n'a pas de troubles mentaux. J'en ai ras-le-bol », a-t-elle lancé, dépitée.

L'erreur historique qui a placé l'autisme parmi les maladies mentales est loin d'être effacée, selon Peter Swack. Des médecins recommandent encore aux parents d'un enfant autiste de le placer dans un établissement psychiatrique où il sera bien traité. « Les parents le font même si certains savent que ce n'est pas la place de leur enfant. Mais ils n'ont pas le choix. C'est ça, ou vivre l'enfer à la maison. Souvenez-vous de la femme qui a tué son enfant autiste il y a deux ans. Elle devait vivre l'enfer et n'a pas pu le supporter », a souligné M. Swack.

Offre spéciale[†]

1 150 minutes pour 30\$ par mois

{ TORONTO }

CANTEL AT&T

MONTRÉAL

- 2360, rue Notre-Dame O. (514) 983-1666
- 1, Place Ville-Marie, bur. 11108 (514) 394-0000
- 8984, boul. L'Acadie (514) 387-9999
- 1201, av. Greene (514) 933-8000
- 5150, rue Jean-Talon O. (514) 341-2221
- 5954, boul. Métropolitain E. (514) 257-8826
- 6224 A, rue St-Jacques O. (514) 369-4000
- 770, rue Notre-Dame O. (514) 875-9512
- Centre Eaton (514) 844-5000
- Place Alexis-Nihon (514) 865-9949
- Place Versailles (514) 355-0003
- Les Galeries d'Anjou (514) 356-0356

BOUCHERVILLE

Promenades Montarville (450) 449-4978

BROSSARD

7005, boul. Taschereau, bur. 150 (450) 926-3111

CARTIERVILLE

12366, boul. Lachapelle (514) 856-1884

CHATEAUGUAY

129, St-Jean-Baptiste (450) 692-2201

DOLLARD-DES-ORMEAUX

3339 L, boul. des Sources (514) 683-3333

DRUMMONDVILLE

1565, boul. Lemire (819) 478-0851

GATINEAU

360, boul. Maloney O., bur. 1 (819) 663-8580

GRANBY

575, boul. Boivin (450) 777-6612

LOUETTE

517, rue St-Charles-Borromée N. (450) 755-5000

KIRKLAND

2758, boul. St-Charles (514) 428-9000

LAVAL

1696, boul. des Laurentides (450) 629-6060

LONGUEUIL

3364, boul. St-Martin O. (450) 682-2640

POINTE-CLAIRE

Fairview Pointe-Claire (514) 695-1554

REPERTIGNY

110, boul. Industriel (450) 581-4666

ROSEMÈRE

209, boul. Curé-Labelle (514) 971-0707

SAINT-BRUNO

Promenades St-Bruno (450) 653-7472

SAINT-EUSTACHE

360 E, rue Arthur-Sauvé (450) 974-9299

SAINT-HUBERT

3399, boul. Taschereau (450) 676-3963

SAINT-HYACINTHE

Les Galeries St-Hyacinthe (450) 261-9991

SAINT-JEAN

Carrefour Richelieu (450) 359-4941

SAINT-JÉRÔME

108, boul. du Carrefour (450) 431-2355

SAINT-LAURENT

7953, route Transcanadienne (514) 745-4550

SHERBROOKE

Place Veru (514) 745-0745

SHERBROOKE

2980, rue King O. (819) 566-5355

TREBONNE

1257, boul. des Seigneurs (450) 964-1964

TROIS-RIVIÈRES

Les Galeries de Trois-Rivières (450) 964-8403

TROIS-RIVIÈRES

5335, boul. des Forges (819) 372-5000

UTILISEZ VOTRE TÉLÉPHONE À PLUS D'ENDROITS. À MOINDRE COÛT.

{ DÉCIDÉMENT, CET IMMENSE RÉSEAU A SES AVANTAGES! }

99\$

SCP NUMÉRIQUE BIMODE

Quand il est question de SCP numériques, personne ne vous offre une couverture aussi vaste au pays que Cantel^{MD} AT&T^{MC}. Et nous l'étendons davantage tous les jours, ce qui vous permet d'utiliser votre téléphone à plus d'endroits, avec une meilleure qualité de réception et moins de risques d'appels bloqués ou interrompus. C'est le temps ou jamais de vous équiper avec l'un des SCP numériques Nokia les plus populaires, le bimode 5120, pour 99 \$ seulement, après le rabais postal de 50 \$*.

Vous verrez que le choix de Cantel AT&T pour le sans fil est un appel au bon sens.



Pour commander ou pour en savoir davantage, composez le 1 888 448-6727
www.cantelatt.com

Rive-Sud/Montérégie

Oui à l'autoroute 30, mais pas à n'importe quel prix

Front commun des maires du corridor Cadiac / Sainte-Catherine

MARTHA GAGNON

Les municipalités de Cadiac, Delson, Sainte-Catherine et Saint-Constant ont décidé de faire front commun pour promouvoir le prolongement de l'autoroute 30 dans l'axe de la route 132.

Ce choix est toutefois conditionnel à l'application de mesures d'atténuation pour préserver la qualité de vie des citoyens qui risquent d'être perturbés par la construction d'une autoroute en pleine zone urbanisée. Si elles sont d'accord avec le tracé proposé par le ministère des Transports, les villes s'interrogent cependant sur le type d'autoroute qui doit être construit.

« Oui à l'autoroute 30, mais pas à n'importe quel prix », a déclaré hier Jocelyne Bates, mairesse de Sainte-Catherine, au cours d'une entrevue. La municipalité, qui privilégiait la construction de l'autoroute en zone agricole, s'est toutefois ralliée à ses voisins dans le choix du tracé.

« On ne pouvait faire autrement, précise Mme Bates. Le consensus étant nécessaire pour la réalisation du projet. Mais ce tracé a des impacts visuels, sonores et humains importants. Une autoroute qui passe près des balcons, ça dérange. Les municipalités doivent absolument proposer des mesures pour réduire les inconvénients. C'est à nous de définir quel genre d'autoroute nous voulons. »

Lors d'une conférence de presse hier soir, le comité intermunicipal a annoncé la formation d'un « réseau d'alliés », constitué de plusieurs intervenants de la communauté, dont le but sera de travailler à ce que le projet de plus de 100 millions se réalise en harmonie avec le milieu et devienne une priorité du gouvernement.

Parmi les membres du comité élargi, il y a le député Serge Geoffrion, un représentant de l'association des gens d'affaires Roussillon et un du centre local d'emploi.

Le comité intermunicipal a aussi rencontré hier des représentants du ministère des Transports pour leur présenter l'étude de la firme d'urbanistes-conseils, Daniel Gauthier & associés qui a été mandatée par les quatre villes pour analyser le tracé proposé et faire des recommandations.

L'urbaniste Robert Chicoine, qui a participé à l'étude, explique que l'axe de la 132 est assurément le meilleur choix sur le plan du développement économique. Quant aux impacts négatifs, il précise que la firme a déjà proposé des « pistes de solutions » et devrait poursuivre son étude. Le ministère a déjà pris connaissance de plusieurs mesures d'atténuation que proposent les municipalités.

Par ailleurs, en se basant sur cette étude, le comité intermunicipal affirme que les commerces fréquentés par la clientèle locale dans une proportion de 75 % devraient être « peu affectés ». Les différentes simulations démontrent aussi que la circulation sera améliorée.

Serge Forest, porte-parole du ministère des Transports, explique que le ministère a acquis, il y a 30 ans, l'emprise nécessaire à la réalisation de l'autoroute. « Les municipalités ont poursuivi leur étalement urbain en sachant que l'autoroute pourrait un jour se réaliser, dit-il. On leur a toujours demandé de tenir compte de la vocation future de cet axe routier. La raison première de la construction de l'autoroute est de favoriser un transport interrégional plus rapide, principalement pour les camions de marchandises. »

Entente entre le Fort Saint-Jean et l'Université du Québec à Trois-Rivières

RIMA ELKOURI

La Corporation du Fort Saint-Jean et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) viennent de signer un accord en matière de coopération scientifique et de relations internationales.

Selon la présidente de la Corporation, Dyane LeSieur, l'entente permettra à l'ex-collège militaire de « compter sur une expertise de premier plan et sur de

nouvelles ressources pour réaliser des projets articulés autour de deux grands axes : la coopération internationale et l'éducation permanente ».

De façon plus concrète, ce protocole devrait favoriser la mise sur pied d'activités non créditées dans des domaines tels la gestion de projet, la géopolitique, les langues et la formation professionnelle.

L'UQTR est un chef de file dans le domaine de la coopération internationale, a rappelé la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche de cette université, Claire V. de la Durantaye. Avec ce proto-

cole, dit-elle, l'université s'unira au Campus du Fort Saint-Jean pour tenter notamment de développer des modèles originaux de formation à distance (pour des étudiants étrangers). On essaiera aussi de mettre sur pied de nouveaux partenariats dans des secteurs de formation et de recherche appliquée s'adressant aux pays en voie de développement.

Cette entente s'ajoute à celles déjà conclues par le Campus du Fort Saint-Jean avec entre autres l'Université de Sherbrooke et le groupe conseil DMR (centre d'apprentissage en technologie de l'information).



LANCÔME

Prime de 7 articles en exclusivité à la Baie



À l'achat de 26 \$* ou plus de produits Lancôme, vous recevrez une prime Lancôme de 7 articles que vous pourrez composer comme suit :

• une trousse à choisir en beige ou lavandé • un ensemble de maquillage au choix :

Sucré

- un rouge à lèvres Rouge Absolu, ton Brun Moderne;
- un rouge à lèvres Rouge Sensation, ton Rouge Marron;
- un compact fard à joues et duo de fards à paupières, sans huile, tons Cappuccino/Bronze/Feuille d'Or;

ou Épicé

- un rouge à lèvres Rouge Absolu, ton Bijou;
- un rouge à lèvres Rouge Absolu, ton Rose Reflet;
- un compact fard à joues et duo de fards à paupières, sans huile, tons Rose Tendre/Tiara/Le Blanc;

plus ...

- un mascara Définitions, noir;
 - un jeu de pinceaux Lancôme;
 - et un flacon miniature de l'eau de toilette O'Oil!
- Produits de beauté, rayon 240. * Avant les taxes. Les coffrets sont exclus de l'offre. Une prime par personne, tant qu'il y en aura. En vigueur jusqu'au dimanche 7 mars 1999.



Primordiale Nuit, 50 ml

72 \$

Primordiale Nuit
Soin rajeunissant visible

Des résultats visibles en seulement 8 nuits! Après la première nuit, votre épiderme paraît déjà plus souple. Par la suite, vous voyez le grain de votre peau s'améliorer et votre teint devenir plus uniforme.

Produits de beauté, rayon 240.

milles de récompense

La Baie vous donne des AIR MILES®. Pourquoi acheter vos produits LANCÔME ailleurs?

Les taxes seront exclues lors du calcul des milles de récompense AIR MILES® à la Baie, même si la marque déposée/de commerce d'AIR MILES® International Holding N.V., employées en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et la Baie. Employé seul, AIR MILES® signifie milles de récompense AIR MILES® à moins que le contexte n'implique autre chose.

SHARKS
WAKEBOARD SKI NAUTIQUE
Connelly - HO - Hyperlite - O'Brien - KD
VENTE PRÉ-SAISON
DU 25 AU 28 FÉV.
Présentation stock 99
Liquidation snowboard
Vêtements isothermiques -50 %
Vêtements d'hiver -30 % à 70 %
4 jours seulement
313, boul. Cartier, Laval / (450) 663-5543

VOUS AVEZ GAGNÉ À LA LOTERIE ?

- Planification financière réservée exclusivement aux gagnants des loteries au Québec
- Concept où tous les placements sont garantis à 100%
- Aucun risque
- À deux pas de LOTO-QUÉBEC

Tél.: (514) 285-LOTO
Serge Glard
Planificateur financier agréé
PLANIGESTION MILLIONNAIRE
1501 McGill College, bureau 1201, Montréal, Qc H3A 3M7
www.lefinancier.com/plani-gestion

Pas le temps de vous rendre à votre centre bancaire pour cotiser à votre REÉR ?

REÉR EXPRESS^{MC}

Le moyen rapide et incroyablement simple de cotiser à votre REÉR par téléphone ou par PC. Composez le 1 800 973-1846, visitez notre site www.cibc.com/reerexpress ou, si vous préférez, appelez votre centre bancaire pour connaître les heures d'ouverture prolongées.

NOUS voulons contribuer à votre REÉR.

BANQUE CIBC

VOIR LOIN... UNE TRADITIONSM

MC Marque de commerce de la Banque CIBC

Laval/Laurentides/Lanaudière

Taillibert nourrit un projet excentrique pour Saint-Sauveur

La Ville exige de l'architecte une dernière modification aux plans de cinq luxueux duplex

ANDRÉ CÉDILLOT

L'architecte français Roger Taillibert fait encore parler de lui, cette fois dans le village de Saint-Sauveur où le conseil municipal vient de lui refuser l'autorisation de construire cinq duplex de luxe jugés encore un peu trop... excentriques.

Dans les faits, il y a près de dix ans que le dossier est ouvert au Service de l'urbanisme de ce petit centre de villégiature des Laurentides, « et ce n'est qu'une question de temps avant qu'on accorde le permis », a déclaré hier à *La Presse* le gérant de la Ville, Normand Patrice.

Après avoir fait plusieurs concessions majeures par rapport à son projet initial, l'ingénieur n'a qu'à donner plus de symétrie à la lucarne principale qui orne la devanture des maisons s'il veut obtenir le feu vert des édiles municipaux.

M. Taillibert doit également s'engager à peindre les toitures gris pâle, de façon à respecter le plan d'implantation architectural (PIA) de la municipalité. « Il s'agit de garder un cadre qui s'harmonise avec les bâtisses existantes », a expliqué Robert Marsolais, responsable de l'urbanisme.

Amoureux des Laurentides

Le célèbre architecte de Paris est tombé amoureux des Laurentides au moment des travaux d'érection

du controversé Stade olympique qu'il a conçu à la demande de l'ancien maire Jean Drapeau, au début des années soixante-dix.

Fatigué de vivre dans une suite de l'hôtel Reine-Elizabeth — aux frais des contribuables — il s'était acheté une coquette propriété de campagne, rue Fournier, à Saint-Sauveur. Il a depuis rénové l'intérieur de la maison qu'il habite lorsqu'il vient en vacances ou pour affaires.

Selon les plans soumis à la Ville, les cinq duplex seront construits sur un terrain d'une superficie d'environ 60 000 pieds carrés que M. Taillibert a acquis il y a quelques années, rue Desjardins. Cette arête, qui se termine en cul-de-sac, est située juste à côté de chez lui.

D'après M. Marsolais, il s'agit d'habitations haut de gamme avec garages souterrains. Le projet s'appelle Les Résidences Jacques-Cartier. La demande de permis a été faite par la compagnie Perlist Consultants Limitée, 5 bis, Est rue Dosne, à Paris, enregistrée au nom de Roger Taillibert.

Le projet est dans l'air depuis un bon moment, mais il y a un peu

plus d'un an seulement que M. Taillibert a entrepris les démarches officielles à l'hôtel de ville de Saint-Sauveur-des-Monts pour obtenir son permis de construction.

Ce n'est pas la première fois que les plans d'architecture de M. Taillibert sont refusés par le comité consultatif en urbanisme de la municipalité. Le conseil municipal a entériné la dernière décision le 15 février dernier.

Après avoir fait plusieurs concessions majeures par rapport à son projet initial, l'ingénieur n'a qu'à donner plus de symétrie à la lucarne principale qui orne la devanture des maisons.

Un projet initial refusé

À l'origine, le projet de M. Taillibert, plus audacieux, dérogeait carrément aux règlements de zonage : prolongement de la toiture jusqu'à trois pieds du sol, fenêtres en forme de diamant, etc. « Ce n'était pas excentrique comme tel, mais ça portait la signature de l'architecte », a expliqué M. Marsolais.

Selon lui, M. Taillibert est informé de la réponse des autorités de la Ville, mais il n'a pas redonné signe de vie. « Il est occupé à d'autres tâches. Je suis presque certain qu'il ne s'opposera pas aux changements exigés », estime M. Marsolais.

À cause de l'heure tardive, il n'a pas été possible de joindre M. Taillibert à Paris.

LES TITULAIRES D'AMERICAN EXPRESSSM PASSENT PAR
AVANT-PREMIÈRE



Monet
A GIVERNY

et la période pendant laquelle les titulaires de la Carte American Express peuvent voir l'exposition gratuitement est prolongée d'un mois!

LES TITULAIRES DE LA CARTE AMERICAN EXPRESS ONT JUSQU'AU 31 MARS 1999 POUR PASSER PAR AVANT-PREMIÈRE ET AVOIR UN ACCÈS GRATUIT À L'EXPOSITION MONET À GIVERNY

American Express est fière de commanditer l'exposition *Monet à Giverny*, chef-d'œuvre du musée Marmottan. Les 22 magnifiques tableaux du peintre impressionniste français Claude Monet seront exposés pour la première fois au Canada exclusivement au Musée des beaux-arts de Montréal.

Considérés comme faisant partie des œuvres les plus innovatrices de Monet, ces tableaux peignent son magnifique bassin aux nymphéas, son jardin japonais, son allée de rosiers, ses fleurs et sa maison. Voilà un parfait exemple des avantages liés à la seule Carte qui vous offre un accès privilégié à tout un monde d'art et de spectacles.

Vous n'avez qu'à présenter votre Carte American Express pour une entrée gratuite.

Heures d'ouverture du Musée : mardi, jeudi et vendredi, de 11 h à 18 h, mercredi, de 11 h à 21 h, samedi et dimanche, de 9 h à 19 h.

Pour devenir titulaire, composez le 1 800 268-AMEX

www.americanexpress.com/canada

SM Utilisée en vertu d'une licence accordée par American Express Company. Copyright © Banque Amex du Canada, 1998.

HOLT RENFREW, c'est...

la fraîcheur
d'un classique

68\$



Notre amoureux chino réinvente le genre! Son étoffe a subi un traitement spécial avant d'être passée au four (si, si!). Résultat : un vêtement doux au toucher, intfroissable et facile d'entretien. Le meilleur de coton qui l'accompagne, 28\$, est proposé en blanc, rose, bleu, gris ou noir.

École Félix-Leclerc : il n'y aura pas de poursuite

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Aucune poursuite au criminel ne sera intentée contre qui que ce soit dans ce qu'on a appelé le scandale de « l'école perdue » — l'école Félix-Leclerc, construite loin des habitations, à côté de la route 341, à Repentigny.

Me Pierre Loranger, du bureau des substituts du procureur général pour le district judiciaire de Joliette, a en effet informé hier la direction de l'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec que, dans l'état actuel du dossier, aucune plainte ne sera déposée au criminel pour abus de confiance ou fraude. Pour la Couronne, ce dossier est donc clos.

Cette décision, attendue depuis des années, met fin à toutes sortes de spéculations qui ont débuté à la fin de novembre 1994, quand la SQ a décidé d'entreprendre une enquête à la suite de la divulgation par *La Presse*, en 1993, de faits troublants entourant la construction de cette école dans un coin perdu en 1991.

Si Me Loranger a mis du temps à prendre sa décision, c'est que le dossier de la SQ comportait des centaines de pages — il n'a reçu les derniers documents qu'en octobre dernier —, qui ont toutes été scrutées à la loupe. Il faut aussi souligner que Me Loranger a été jusqu'à la toute fin de 1998 procureur chef du district judiciaire de Joliette et qu'une grande partie de son temps était consacré à l'administration.

Le terrain où l'école a été construite a été acheté à Richard Maillette, alors directeur de la Corporation de développement économique de Repentigny et région (une société paramunicipale); à Normand Ladouceur, ancien conseiller municipal; et à Tony Catania, un entrepreneur en construction. C'est Serge Rochon qui était alors directeur général de la commission scolaire LeGardeur.

La vente du terrain de 300 000 pieds carrés s'est faite pour 1,45 \$ le pied carré, tandis qu'à Saint-Sulpice, ville voisine, on offrait un terrain mieux situé pour construire cette polyvalente à 0,25 \$ le pied carré.

Le nom de Jacques Dupuis, maire de Repentigny au début des années quatre-vingt-dix et maintenant éditeur d'un hebdomadaire local, a été mêlé à cette affaire parce que c'est lui qui a convaincu les autorités scolaires de choisir sa ville au lieu de Saint-Sulpice, où le terrain offert comportait pourtant tous les services nécessaires.

La petite Expo 67 de Saint-Hyacinthe

Une grande fête de la francophonie réunit 2000 jeunes de 30 pays

RIMA ELKOURI
SAINT-HYACINTHE

Des boubous, des djellabas, des accents français pointus, d'autres plus sucrés, des échos de tamtam ou de kora...

Dans les couloirs de l'hôtel des Gouverneurs, à Saint-Hyacinthe, où s'éclataient hier 2000 jeunes d'une trentaine de pays de la francophonie, il y avait de la fébrilité dans l'air, quelques heures avant le défilé donnant le coup d'envoi à la grande fête de la jeunesse, de la culture et du français.

Ce grand rassemblement de la jeunesse francophone, organisé dans le cadre du projet de jumelage scolaire *Vivre le monde de la francophonie*, vaut mieux que tous les palabres théoriques, a souligné le comédien Marcel Sabourin qui, avec Gilles Vigneault, a créé une pièce de théâtre pour l'occasion.

Pour M. Sabourin, l'événement mis en oeuvre par la commission scolaire de Saint-Hyacinthe rappelle la frénésie de l'Expo 67 où « tout le monde parlait du monde entier ».

« Des projets comme celui-là font plus pour la francophonie que n'importe quel sommet ou réunion », a renchéri Louise Beaudoin, ministre des Relations internationales, soulignant que, mis à part TV5, il existe peu d'instruments

pour promouvoir la francophonie.

Sans promettre que son gouvernement fera de ce rassemblement un rituel, Mme Beaudoin a cependant précisé qu'il s'agissait d'une « idée qui ne devait pas en rester là », rappelant que la Superfranco-fête, de Québec, avait marqué une génération.

« Une exposition qui enveloppe les possibilités de la planète, ce n'est pas courant », a pour sa part dit Gilles Vigneault, très fier de participer à cette aventure. « Quelle chance nous avons d'avoir une langue (...) qui fait le tour de la planète ! »

Ce tour du monde francophone ne se fait pas seulement grâce à Internet, dit-il, mais aussi par les cultures qui s'imbriquent les unes dans les autres et s'augmentent. « La langue française est un immense territoire où on peut envoyer promener nos mots... »

La pièce *Léo à vélo*, écrite par MM. Sabourin et Vigneault en est la preuve ambulante. Jouée par des jeunes d'une quarantaine d'écoles secondaires du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, elle



PHOTO ARMAND TROTIER, La Presse ©
Valentina-Marie Stoinescu, 17 ans, d'Arad en Roumanie, et Ariane Delarosbil, de Paspébiac, en Gaspésie, deux « jumelles » de la francophonie.

voyagera maintenant à travers la francophonie.

Et cette semaine, une troupe rou-

maine présente sa version de *Léo à vélo*. Valentina Stoinescu, 17 ans, qui vient d'un lycée d'Arad, dans

l'ouest de la Roumanie, explique : « C'est une pièce écologiste avec des personnages positifs et négatifs... Et à la fin, un des personnages négatifs, M. Sévère (un maire qui se sert du lac comme d'un dépotier), devient écologiste. »

Le message de *Léo à vélo* ? « On peut avoir un idéal et une vie bien remplie sans avoir de grands moyens financiers », indique M. Vigneault.

Hier avant-midi, Valentina et ses amis roumains ont interprété la pièce devant des enfants d'une école primaire de Saint-Hugues. La réaction des enfants a été magique, rapporte la « jumelle » de Valentina, Ariane Delarosbil, 15 ans, originaire de Paspébiac.

Portée par des voix d'ailleurs, la pièce aura sans aucun doute une résonance différente, dit M. Vigneault : « Les mots iront dans des têtes que nous ne connaissons pas (...) Nos pièces jouées par des étrangers viennent donner à nos mots une autre force. »

Pour M. Vigneault, la francophonie est une « patrie planétaire » qu'une pièce comme *Léo à vélo* vient défendre. « Ça devient un geste politique ET pacifique. C'est rare. »

Étude sur la légionellose et les chauffe-eau

MARC THIBODEAU

Une équipe de l'Université de Montréal se penchera au cours des prochains mois sur le contenu des chauffe-eau électriques de la métropole pour déterminer s'ils sont contaminés par la bactérie *Legionella pneumophila*, à l'origine de la légionellose.

L'équipe en question, chapeautée par le microbiologiste Jean Joly, du département de microbiologie et d'immunologie de l'institution, a déjà découvert la bactérie dans divers chauffe-eau de la région.

Il reste maintenant à déterminer quelle est sa prévalence exacte, a indiqué hier à *La Presse* la responsable de l'étude, France Bernier, professionnelle de recherche au laboratoire de M. Joly.

Les chercheurs souhaitent comparer leurs résultats avec ceux qu'ils avaient obtenus il y a une dizaine d'années dans la région de Québec lors d'un exercice similaire. Ils avaient alors conclu que 30 % des chauffe-eau étaient contaminés. Seuls les chauffe-eau électriques sont touchés.

L'équipe de chercheurs tente actuellement d'obtenir 500 échantillons provenant de chauffe-eau résidentiels de ce type dans l'île de Montréal pour parvenir à ses fins (les personnes intéressées peuvent joindre Mme Bernier au 343-6111 poste 5046).

Pas inquiétant

La présence de la bactérie, si elle se confirme, ne devrait pas susciter l'inquiétude de la population puisque les personnes en santé ne courent aucun risque, prévient la responsable de l'étude.

La *Legionella pneumophila*, difficile à détecter, peut néanmoins entraîner l'apparition d'une toux sèche pouvant se transformer en pneumonie chez les personnes dont le système immunitaire est affaibli.

La documentation scientifique, ajoute Mme Bernier, ne fait état que de quelques cas où l'infection s'est manifestée en milieu résidentiel. « Et on ne sait pas dans ces cas-là si c'est le chauffe-eau qui était en cause », dit-elle.

À la direction de la santé publique de Montréal-Centre, la traque de cette bactérie ne figure pas pour l'instant parmi les priorités.

Le nombre de cas déclarés de légionellose dans l'île de Montréal demeure en effet très faible. En 1998, à titre d'exemple, six cas ont été signalés, soit deux de plus qu'en 1997.

Blaise Lefebvre, agent d'information à la direction de la santé publique, note cependant que la maladie est « sous-déclarée », de sorte qu'il est difficile de déterminer clairement le nombre exact de cas attribuables à la bactérie.

« Si l'infection n'est pas grave et qu'aucun test n'est fait pour déterminer quelle est la bactérie en cause, ça peut passer simplement pour une pneumonie », dit-il.

La légionellose, aussi connu sous le nom de « maladie du légionnaire », avait défrayé les manchettes en 1996 lorsqu'une épidémie s'est déclarée dans la haute ville de Québec, entraînant l'hospitalisation d'une douzaine de personnes.

Les spécialistes avaient conclu que les bactéries responsables de l'épidémie provenaient des tours de refroidissement d'un immeuble situé à proximité du Centre des congrès. Elles avaient été dispersées dans l'air lors de la remise en marche du système de climatisation.

Pétition en faveur des espèces menacées

Agence France-Presse
TORONTO

Quelque 640 scientifiques canadiens ont adressé hier une pétition au premier ministre Jean Chrétien pour lui demander de prendre des mesures afin de mieux protéger l'habitat des espèces menacées de disparition.

Le gouvernement fédéral doit présenter prochainement une nouvelle loi sur les espèces en danger et les signataires de la pétition craignent que la protection des lieux mêmes où vivent ces espèces ne soit absente du projet, alors que cette protection est selon eux un « élément-clé » pour aider les espèces à risque.

Un précédent projet de loi avait été critiqué parce qu'il « protégeait le nid ou la tanière d'une espèce, mais pas son habitat », a indiqué un scientifique.

En exclusivité
chez Eaton

Prime 6 pièces Biotherm



Prime:

À l'achat de 24\$ ou plus de produits Biotherm, vous recevrez, sans autres frais:

- ◆ un **Hydra-Détox** crème 15 mL
- ◆ un **Biosource**, Fluide démaquillant express 30 mL
- ◆ un **Bionuit** 15 mL
- ◆ un **Aquathermale**, Bain crème hydro-nutritif 15 mL
- ◆ un lait rafraîchissant parfumé **Eau Vitaminée** 30 mL
- ◆ une trousse à maquillage

Une percée signée Biotherm:

Aquasource

Aquasource est un nouveau gel ultra-hydratant pour le visage qui procure à votre peau tous les bienfaits d'un bain thermal. Fait d'un concentré d'extrait pur de plancton thermal, chaque petit pot d'Aquasource renferme l'équivalent de 5 000 L d'eau thermale.

50 mL 36\$



Offre en vigueur jusqu'au 14 mars 1999. Une prime par personne.

Une nouvelle avalanche frappe le Tyrol

Associated Press
LANDECK, Autriche

À Galtuer, où une avalanche meurtrière avait fait 16 morts mardi, une nouvelle coulée de neige a causé la mort d'une personne hier après-midi à la sortie de ce village du Tyrol autrichien, proche de la frontière suisse.

Six personnes au moins restaient ensevelies en début de soirée.

Parallèlement, de l'autre côté de la frontière, les corps de trois autres victimes des avalanches d'Evolène (Valais) et du hameau de Golzern (Uri) ont été dégagés par les sauveteurs, portant à dix le nombre de tués dans des coulées de neige en Suisse depuis dimanche.

La seconde avalanche d'Altuer, survenue 24 heures après la précédente, était large de 200 mètres et haute de 15 mètres. Selon les secours, arrivés très vite sur place, dix personnes ont été recouvertes par une épaisse couche de neige et trois habitations détruites. Une jeune femme, qui figurait parmi les quatre personnes dégagées par la suite, n'a pu être ranimée.

Quelques heures plus tôt, profitant d'une accalmie dans les incen-



Les évacuations par hélicoptère se sont poursuivies hier dans le Tyrol et le Vorarlberg, en Autriche.

santes averses de neige, plusieurs centaines de militaires s'étaient joints aux recherches pour tenter de retrouver d'éventuels survivants de la gigantesque avalanche de la veille.

16 morts et 26 disparus

Selon les autorités, le bilan de cette première avalanche s'élevait à 16 morts, dont trois enfants, et 26 disparus. Les victimes étaient six

Allemands, dont deux enfants, six Néerlandais et quatre Autrichiens.

Les secouristes, à pied d'oeuvre depuis mardi après-midi, ont réussi hier à dégager 20 personnes blessées, pour la plupart en état d'hy-

pothémie, qui ont immédiatement été transportées par hélicoptère vers des hôpitaux de la région. Six d'entre elles nécessitaient des soins intensifs et ont été admises à l'hôpital de Landeck, près de Galtuer.

Un millier de personnes, pour l'essentiel des touristes allemands, ont par ailleurs été évacuées en fin d'après-midi de ce même village vers Landeck, où sont basés les secours.

« C'est une catastrophe comme nous n'en avons pas connu depuis des siècles », s'est lamenté le gouverneur de la province, Wendelin Weingartner, alors que le bilan s'alourdissait. L'avalanche qui a déferlé mardi sur Galtuer est en effet la pire enregistrée cet hiver en Europe, notamment centrale, où les chutes de neige sont les plus importantes depuis un demi-siècle.

Les coulées de neige ont déjà coûté la vie à une soixantaine de personnes en Europe depuis le début de l'année. L'avalanche de Galtuer est quant à elle la plus grave survenue en Autriche depuis celle qui s'était abattue en janvier 1957 sur un village de la province voisine de Vorarlberg, faisant 56 morts.

En Suisse, les recherches se poursuivaient fiévreusement hier soir à Evolène pour tenter de retrouver une personne encore portée disparue, tandis que 40 000 autres restaient bloquées en Valais.

Pour regarder les nouvelles, allumez le petit écran.



Seuls les téléphones numériques Bell Mobilité vous donnent les bulletins de nouvelles.

Les manchettes des nouvelles locales et internationales: voilà un des cinq *InfoServices* que vous présente Bell Mobilité. S'ajoutent à cela les bulletins de circulation personnalisés, les prévisions météorologiques, l'horoscope du jour et un aide-mémoire. Des services extrêmement simples à consulter qui, ces jours-ci, vous sont offerts gratuitement. Profitez-en en composant le 1 888 4MOBILE www.bellmobilitte.ca

6 mois gratuits

Appareils à compter de 99 \$
Facturation à la seconde
350 minutes 35 \$ par mois*

Bell Mobilité
Communiquez comme personne

*100 minutes en tout temps, 250 minutes soirs et week-ends. Taxes, options additionnelles et autres frais en sus. Sous réserve d'approbation de crédit, de modification, d'annulation ou de prolongation sans préavis. Détails en magasin. Photo non contractuelle. Offert sur le réseau numérique seulement. L'offre se termine le 11 avril 1999. MD Marque déposée de Bell Canada. Utilisée en vertu d'une licence.

AGENTS AGRÉÉS
Blainville
CTM Blainville
Tél.: (450) 433-0228
Candiac
Mobicell
Tél.: (450) 444-3658
Châteauguay
Mobilité Châteauguay
Tél.: (450) 692-4040
Chomedey
Metro Com Canada
Tél.: (450) 687-4000

Dollard-des-Ormeaux
CTM West Island
Tél.: (514) 626-8888
Dorion
La Boutique Électronique
Tél.: (514) 424-1416
Dorval
J.D. Mobilité inc.
Tél.: (514) 422-0511
Joliette
Boutique du Téléphone inc.
Tél.: (450) 752-5030

Lafontaine
Cosat
Tél.: (450) 431-5122
L'Assomption
Servitel Communication
Tél.: (514) 589-1200
Laval
CTM
Auteuil
Tél.: (450) 628-9366
Cellular One
Tél.: (450) 667-1177

Longueuil
Simitel
Tél.: (450) 463-0565
Triacomm
Tél.: (450) 928-2244
Montréal
ABCO Télécom
Tél.: (514) 389-8900
C.B.C.I. Télécom
Tél.: (514) 747-7999
C-Boss Communications
Tél.: (514) 990-9899

Communication Idéale
Montréal-Est
Tél.: (514) 645-4455
Télécentre Québec
Tél.: (514) 485-5222
Rosemère
CTM Rosemère
Tél.: (450) 979-3838
Shawinigan
Reynolds Communication
Tél.: (819) 539-1992
Sherbrooke
Audiotec
Tél.: (819) 562-9262

Gobeil et Filles inc.
Tél.: (819) 563-0406
Sainte-Agathe-des-Monts
Autoradios C.V.L. inc.
Tél.: (819) 321-0265
St-Eustache
Communications J.D.
Tél.: (450) 974-7444
St-Jérôme
Cosat
Carrefour du Nord
Tél.: (450) 431-2856

St-Léonard
Carucell
Tél.: (514) 324-0000
Terrebonne
Bell Mobilité
Galeries de Terrebonne
Tél.: (450) 961-1455
Tracy
Radio Michel inc.
Tél.: (450) 746-7777
Verdun
Citicell
Tél.: (514) 762-2000

Ville Mercier
Distribution
Réjean Mailloux inc.
Tél.: (450) 699-2057
Ville St-Laurent
J.G. Communication Itée
Tél.: (514) 956-8885
Lazer Auto
Tél.: (514) 334-4785
Westmount
Future Connection
Tél.: (514) 369-1222

Battery Plus

Bell Téléboutique

Future Shop

Dumoulin

FUTURESHOP

Lebeau

STEREO